VENDREDI 27 DÉCEMBRE 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1815
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne





Encarts : Barème d'entraide , Supplément spécial viande bovine.


Maxime Schilt

P.03
TEMPS FORT
Élections chambre // *« En étant fédérés, on traverse les crises »*



P.09
ACTUALITÉS
Vins de Bourgogne // La gestion de court terme, c'est fini !



P.11
RÉTROSPECTIVE
L'année 2024 en images // Première partie

fendt.fr
FENDT

PERFORMANCES MAXIMISÉES AVEC L'OPTION CAPTEUR D'HUMIDITÉ
Presse à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite.
Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr
Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agents : Ouanne Agri - Agritech
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS



// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 LAIT : UNE RÉUNION EN COMMUN PLUS PROFITABLE

.05 COSNE ABATTOIR DU HAUT VAL-DE-LOIRE : DES CHANGEMENTS ACTÉS

.06 GRANDES CULTURES : ÉCHANGES CONSTRUCTIFS AUTOUR DES ENJEUX AGRICOLES

.07 COOPÉRATIVE BOURGOGNE DU SUD : EMBARQUEMENT RÉUSSI, MAIS GARE AUX TURBULENCES

.08 PRÉVENTION DES RISQUES : LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 BIVB : LA GESTION DE COURT TERME, C'EST FINI !

ACTUALITÉ // FRANCE

.10 ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE : L'AGRICULTURE SOUS PRESSION

RÉTROSPECTIVE //

.11 L'ANNÉE 2024 EN IMAGES (1/2)

RURALITÉ // TERRITOIRES

.19 PARTENARIAT : L'INSERTION PROFESSIONNELLE LOCALE

.20 ANNIVERSAIRE : UNE BELLE SOIRÉE POUR LES 30 ANS DE VALAGRI

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 PETITES ANNONCES

.24 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.28 ÉCOSYSTÈMES : LE CASTOR, UN POSSIBLE ALLIÉ DES AGRICULTEURS



// LE DESSIN

// EN BREF

Céréales d'hiver Les semis affichent un *« rebond limité »*, le blé dur au plus bas

Selon les premières estimations publiées le 17 décembre par le ministère de l'Agriculture, les semis des grandes cultures d'hiver montrent un *« rebond limité des surfaces »*. *« Les superficies semées augmenteraient sur un an, sauf pour l'orge et le blé dur, mais resteraient toutefois inférieures aux moyennes quinquennales »*, indique une note. Dans le détail, le blé tendre est prévu à 4,5 Mha, marquant une hausse de 8,7 % après les *« très faibles surfaces de la campagne 2024 »*, soit un *« niveau bas au regard des trente dernières années »*. Seulement 1 % d'augmentation des surfaces est affiché en Centre-Val de Loire et Grand Est. Le blé dur poursuit sa chute. À 0,2 Mha (-1,9 %), il est au *« plus bas niveau depuis trente ans, inférieur de 13 % à la moyenne 2020-2024 et même de 21 % en Occitanie, première région en surface »*. L'orge d'hiver est estimée en légère baisse, à 1,23 Mha (-0,8 %). Côté triticale, la sole se redresse à 290 000 ha (+14 %) après le point bas de l'an dernier. Le colza se stabilise par rapport aux deux dernières campagnes, à 1,33 Mha (+0,6 %), notamment en Centre-Val de Loire, première région productrice. Dans le Grand Est, une hausse des surfaces de 8 % est revanche annoncée.

Mayotte Les chambres d'agriculture vont appeler aux dons de matériel

Réagissant aux dégâts provoqués par le cyclone Chido à Mayotte, que ce soit en productions vivrières ou en élevage, les chambres d'agriculture annoncent dans un communiqué le 19 décembre qu'elles s'engagent à mobiliser 200 000 euros au sein de leur réseau et à lancer un appel aux dons de matériel *« répondant aux besoins exprimés »*. Ce travail de recensement des besoins est *« en cours »*, et les chambres préviennent que *« le redémarrage de la production sera long et prendra probablement plus d'un an »*. Vis-à-vis des Pouvoirs publics, le réseau consulaire demande des dispositifs d'aides d'urgence *« à la hauteur des enjeux de relance de la production pour la souveraineté alimentaire de l'île »*. La solidarité nationale sera *« indispensable pour réinvestir, équiper, replanter, relancer l'élevage… »*, avertissent les Chambres. Elles appellent l'administration à *« sa bienveillance vis-à-vis des difficultés des agriculteurs à produire des justificatifs administratifs »*.

// EN IMAGE

Sapin de Noël L'Élysée à l'heure Morvandelle



Valhor

La Présidence de la République renouvelle sa confiance à Valhor, l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, en partenariat avec l'Association Française du Sapin de Noël Naturel (AFSNN), pour le sapin de l'année 2024. Ce dernier, est un Nordmann, issu d'une pépinière de Montsauche-les-Settons. Il mesure 12 m de haut et 5 m d'envergure. *« Au nom des professionnels de la filière du végétal, je tiens à réaffirmer l'honneur et la fierté de pouvoir installer un magnifique sapin au sein de l'Élysée »*, précise Florent Moreau, président de Valhor. *« Cet acte, hautement symbolique pour Valhor, témoigne du respect et de la prise en compte du savoir-faire des producteurs français. Et, par la même occasion, il prouve l'importance du végétal dans nos vies, et replace au cœur de l'Élysée, l'idée de souveraineté végétale que nous portons »*. Jean-Christophe Bonoron, président de l'AFSNN, ajoute que *« les producteurs de sapins de Noël, réunis au sein de l'AFSNN, sont fiers de voir trôner dans la cour d'honneur du Palais de l'Élysée un sapin de Noël issu de nos productions françaises. Le sapin naturel reste le symbole fort des fêtes de fin d'année auquel les Français sont très attachés »*.

D'après communiqué

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ÉLECTIONS CHAMBRE D'AGRICULTURE

« En étant fédérés, on traverse les crises »

Pierrick Horel, président du syndicat agricole de Jeunes agriculteurs lançait début décembre, la campagne aux élections professionnelles des Chambres d'agriculture aux côtés de la FNSEA depuis Montignac-Lascaux, en Dordogne. Interview.



Maxime Schilt

Pierrick Horel (à gauche) était aux côtés d'Arnaud Rousseau (à droite), président de la FNSEA avec lequel Jeunes agriculteurs fait liste commune aux élections professionnelles.

Vous êtes président des JA depuis le 6 juin de cette année. Comment se passent ces premiers mois de mandat ?

Pierrick Horel : *« Les premiers mois sont bien agités. Je savais où je mettais les pieds, j'étais secrétaire général d'Arnaud Gaillot lors de la mandature précédente. Je connaissais le contexte évidemment des mobilisations, les enjeux autour des élections des chambres d'agriculture qui arrivent et qui font l'objet du meeting ce soir. Donc je ne suis pas surpris de la quantité de travail. Néanmoins, il y a tout un contexte qu'on ne maîtrise pas, je pense au contexte politique plus singulièrement aujourd'hui, du fait qu'il y a un peu de chaleur autour de nos sujets agricoles ».*

Par rapport à la campagne de Jeunes agriculteurs (JA) pour les élections de chambres d'agriculture, justement, pourquoi la lancer aux côtés de la FNSEA ? Et pourquoi le faire en Dordogne ?

P. H. : *« Pour les élections professionnelles, historiquement, FNSEA et JA font liste commune pour additionner les forces des deux syndicats, la jeunesse et l'expérience, pour avoir quelque chose de cohérent et qui représente la majorité des agriculteurs sur le territoire. Nous avons choisi la Dordogne parce qu'on y est en université d'hiver, c'est un lieu de travail syndical pour les jeunes agriculteurs. Il y avait aussi le challenge d'aller dans une région où c'est compliqué, qui concentre un certain nombre d'enjeux, notamment climatiques et sur les filières. Ça faisait sens de venir faire notre lancement sur le terrain auprès des agriculteurs plutôt que depuis Paris. Ça a une connotation un peu particulière pendant les périodes de mobilisation que nous traversons, mais eu égard aussi à celles que nous avons traversées l'année dernière ».*

Quels sont les enjeux de cette campagne professionnelle dans l'accompagnement des jeunes et futurs agriculteurs ?

P. H. : *« Notre sujet principal pour les élections de chambres d'agriculture, c'est vraiment l'installation et la transmission des exploitations. Mais on va un petit peu plus loin parce qu'on a besoin de capter les nouveaux profils et donc l'émergence des projets des agriculteurs. On a un sujet autour de l'accompagnement des agriculteurs et des porteurs de projets avant et au moment de leur installation. On souhaite mieux les accompagner pendant leur carrière professionnelle avec un dispositif France Service Agriculture porté dans la loi d'orientation agricole (LOA), qui devrait voir le jour, on l'espère, sans trop tarder. Pour nous, les élections des chambres d'agriculture restent un moment très important. C'est la déclinaison technique de ce qu'on porte politiquement, syndicalement. On a besoin de ça pour concrétiser nos combats. Pour JA, la question de l'installation-transmission est prépondérante, surtout avec l'enjeu démographique sur ce mandat-là, on sait que plus d'un exploitant sur cinq a aujourd'hui plus de 60 ans ».*

L'agriculture va mal, l'avenir est incertain. Que dites-vous pour convaincre un jeune à s'installer ?

P. H. : *« Aujourd'hui, en effet, on a un contexte très particulier géopolitique, climatique, sur le revenu… Ça, c'est une chose. Mais ce qu'on dit, c'est que, seul, un agriculteur est perdu. Il faut qu'il se regroupe et qu'il soit fédéré. Jeunes agriculteurs et la FNSEA, nous sommes fédérés autour de projets concrets. Pour nous, ce qui fait sens, c'est la responsabilité. On l'a vu dans nos mobilisations. Aujourd'hui, pour traverser ces difficultés qui font face au monde agricole et qui ne vont pas s'éteindre demain, ni après-demain, il faut être lucide. Nous ne pouvons pas vendre du rêve et nous n'en vendons pas. Nous affirmons juste qu'ensemble, nous pouvons traverser ça, parce qu'en étant fédérés, on traverse les crises. C'est comme ça qu'on s'en sort, pas en étant seul sur sa ferme renfermé, soumis à un contexte ravageur. La responsabilité, j'insiste, est importante, parce qu'on voit aujourd'hui un climat un peu délétère en France. Ça a un côté anxiogène pour les agriculteurs. On affirme le collectif, le commun, pour pouvoir porter nos projets ensemble ».*

Vous êtes éleveur bovin, c'est une filière qui est en pleine crise. Quelles sont les priorités face à cette situation ?

P. H. : *« En effet concernant la filière bovine, que je connais particulièrement étant moi-même producteur de viande, les sujets sont très brûlants. Il y en a deux pour moi. Il y a évidemment le sujet sanitaire, avec les mesures qui ont été annoncées au Sommet de l'élevage à Cournon, mais qui n'ont pas encore vu le jour, au moment où on se parle (4 décembre , ndlr). C'est problématique, parce que ce sont des annonces concrètes, mais qui ne sont pas perçues par les agriculteurs. Les indemnités de pertes directes et indirectes annoncées ne sont pas versées sur les comptes en banque. C'est le sujet principal à traiter d'urgence. Et puis le deuxième dossier, mais qui est récurrent maintenant, c'est celui du revenu pour les agriculteurs, et notamment les éleveurs, avec tout le sujet d'Égalim, l'amélioration des contrôles et leur multiplicité, une meilleure appréhension de la philosophie de la loi par l'ensemble de la filière des agriculteurs aux distributeurs, en passant par les transformateurs et les négociants. C'est ainsi qu'on ramènera du revenu aux agriculteurs sur le territoire, et pas autrement ».*

Le 18 novembre, vous avez allumé les feux de la colère partout en France. D'autres manifestations sont-elles prévues ? Les autres syndicats seront-ils présents à vos côtés ?

P. H. : *« Depuis le 18 novembre, la mobilisation a en effet repris et se poursuivra notamment pour défendre le revenu des agriculteurs. Nous devons, en effet, concrétiser nos annonces et les avancées obtenues. On a aussi besoin d'aller voir la grande distribution, les industriels, tout ce qui gravite autour de nos produits. Mais alors qu'arrivent les fêtes de fin d'année, nous ne voulons pas embêter les Français. On ne veut pas du gaspillage alimentaire, on ne veut pas du spectacle. Ce qu'on veut, c'est du revenu. Et on veut le dire de manière explicite, comme on sait faire, avec du stickage sur l'origine, du contrôle de prix… Après ça, on marquera évidemment une pause pour que tout le monde puisse passer de belles fêtes, malgré le contexte un peu compliqué. En ce qui concerne la question des autres syndicats, aujourd'hui, ils font leur mobilisation. S'ils veulent pousser dans le même sens que nous, c'est tant mieux. Mais dans les modalités d'action, on a une vraie différence et on veut la conserver ».*

Propos recueillis par Maxime Schilt

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



// LAIT

21

Une réunion en commun plus profitable

Début décembre, Dijon Céréales organisait en Côte-d'Or sa traditionnelle réunion technique vaches laitières. Cette année, la nouveauté se trouvait dans le fait que cette réunion se tenait conjointement avec la coopérative Alysé et le GDS 21.



L'organisation en commun de cette réunion technique, entre Dijon Céréales, Alysé et le GDS 21 s'est révélée profitable en matière d'informations délivrées aux éleveurs.

Une réunion technique vaches laitières s'est tenue le 4 décembre, à Saint-Martin du Mont, dans le centre de la Côte-d'Or. L'évènement a réuni une cinquantaine de producteurs laitiers de tout le département et la rencontre a marqué une première collaboration réussie entre la coopérative Alysé et le GDS de Côte-d'Or. Les échanges ont été particulièrement riches, abordant les problématiques spécifiques d'une année 2024 atypique : qualité des fourrages et impact sur la production laitière, fluctuations des prix du lait et des matières premières, évolution de la marge brute, risques liés aux mycotoxines et solutions pour mieux gérer les effets sur les vaches laitières, qualité de l'eau et parasitisme. Par ailleurs l'équipe Énergie de Dijon Céréales a présenté un projet de méthanisation collective qui pourrait intéresser les éleveurs laitiers du secteur de Fromenteau. *« L'organisation en commun avec Alysé a permis de regrouper les éleveurs concernés et les thèmes à aborder »*, souligne Jean-Luc Belorgey, responsable Conseillers performance productions animales et Matières premières pour l'alimentation animale.

Des solutions sur les fourrages

La qualité des fourrages a été passée en revue, en regard de la pluviométrie importante qui a caractérisé l'année. En ensilage de maïs, d'herbe, ou en foin, une grande hétérogénéité a été constatée et présentée en détail par Alysé. Les conseillers performance de Dijon Céréales ont pu, dans la foulée, présenter des solutions face à cette problématique, et notamment, aux déficiences de valeurs nutritionnelles qui pouvaient en découler. Par exemple : redensifier les rations, ramener de l'appétence sur les rations par le biais de l'aliment liquide, bien minéraliser les vaches. *« 2024 est exceptionnelle dans la quantité de fourrage produite,* ajoute Jean-Luc Belorgey, *mais les valeurs alimentaires de ces fourrages se sont, de ce fait, diluées. De plus, la récolte de ces fourrages s'est faite sur trois mois, entre début mai et la mi-août, alors qu'en temps normal, tout est terminé fin juin, à l'exception des ensilages de maïs. »* Rien que sur la période de récolte, la pluviométrie aura atteint 600 mm, ce qui en dit long sur les difficultés qui se sont posées.

Capter les mycotoxines

Autre thème abordé lors de cette réunion : les mycotoxines. Elles se sont beaucoup développées dans les fourrages en raison, là encore, d'un fort taux d'humidité et de la grande complexité rencontrée dans les conditions de récolte, qui ont favorisé ce développement. Elles ont donc constitué un gros point de vigilance pour cette année et ont perturbé la production laitière. *« Avec Alysé, nous avons pu comparer nos résultats,* poursuit Jean-Luc Belorgey, *et ainsi obtenir une vision plus globale, au-delà des frontières de la Côte-d'Or. Partager nos résultats est un vrai plus. »* La société Le Chevestrier est intervenue lors de la réunion pour présenter son approche de réduction des mycotoxines par le biais de capteur : un complément alimentaire qui capte ces mycotoxines, ce qui permet de maintenir l'ingestion des fourrages et la valoriser en termes de production laitière.

Vigilance sur l'abreuvement

Troisième thème qui aura mobilisé l'attention des participants à cette réunion technique : l'eau. Une étude sur la qualité des eaux pour l'abreuvement des ruminants, réalisée par Alliance BFC (Dijon Céréales, Terre Comtoise et Bourgogne du Sud) a été présentée, accompagnée de recommandations pour l'abreuvement et des points de vigilance notamment sur les eaux de forages, de pluie, de sources, de puits ou de surface, face au risque bactérien. Là aussi, l'autonomie est de plus en plus recherchée par les élevages, au même titre que pour les fourrages. *« Cette quête d'une plus grande autonomie doit s'accompagner d'une grande vigilance sur la qualité de l'eau qu'on donne à boire à nos animaux. »* Le GDS 21 est, par ailleurs, intervenu sur la vigilance à avoir, en année atypique comme celle que l'on a connue, face aux risques de parasitisme.

Berty Robert

// FDSEA DE L'YONNE

89

Les députés à la rencontre des élus et des adhérents

Les députés icaunais Sophie-Laurence Roy et Julien Odoul ont rencontré les élus et les adhérents de la FDSEA de l'Yonne, respectivement les 9 et 12 décembre, pour échanger ensemble sur les sujets agricoles cruciaux concernant le territoire de l'Yonne.

Lors de l'assemblée générale cantonale du Tonnerrois, le lundi 9 décembre à Jully-la-Maine, la FDSEA de l'Yonne a reçu la députée Sophie-Laurence Roy. Quelques jours plus tard, à l'occasion d'une rencontre organisée par le syndicat le jeudi 12 décembre à Véron, c'est avec le député Julien Odoul que les élus et les adhérents ont pu discuter. Deux temps d'échange pour aborder les sujets agricoles cruciaux pour le territoire icaunais.

Les échanges ont notamment permis de revenir sur la motion de censure votée par les députés et qui a suspendu tous les examens des projets de texte en cours, favorables au monde agricole, et de leur demander des comptes. Le syndicat majoritaire agricole a rappelé l'urgence de la situation pour beaucoup d'agriculteurs, pointant du doigt le fait que la censure avait fait tomber le budget de plus de 400 millions d'euros d'avantages pour la profession.

Dans la continuité de ces discussions, un document de 28 pages élaboré par la FNSEA et les JA, détaillant toutes les propositions des deux syndicats pour l'agriculture du pays, a été présenté et remis aux députés. Les problématiques pour l'année à venir ont également été abordées. « *Les aléas climatiques qui continuent de peser lourdement sur nos activités, ainsi que le climat politique instable, nécessitent une action coordonnée et proactive* », indique la FDSEA de l'Yonne.



La députée Sophie-Laurence Roy est venue à l'assemblée générale cantonale du Tonnerrois le 9 décembre.

Ces rencontres ont été l'occasion de sensibiliser nos élus à ces enjeux et de renforcer le dialogue pour trouver et mettre en œuvre des solutions adaptées. Des actes sont désormais attendus par le monde agricole.

Christopher Levé

Calendrier des cantonales

Débutées en cette fin d'année, les assemblées générales cantonales de la FDSEA de l'Yonne se poursuivent en janvier. L'occasion pour le syndicat d'échanger avec leurs adhérents sur le contexte agricole actuel, notamment sur la situation économique des exploitations et sur l'avenir de l'agriculture.

Les prochaines dates :

- Canton de Saint-Sauveur/Toucy : lundi 6 janvier à 9 h 30 à la salle des fêtes de Fontenoy ;
- Canton de Saint-Julien-du-Sault/Charny : mardi 7 janvier à 14 heures, à la salle de la mairie de La Ferté-Loupière ;
- Canton de Chablis : mardi 7 janvier à 16 h 30, à la salle municipale de Milly ;
- Canton de Villeneuve-l'Archevêque : mercredi 8 janvier à 9 h 30 à la salle Pasteur à Villeneuve-l'Archevêque ;
- Canton de Coulanges-sur-Yonne/Courson-les-Carrières : jeudi 9 janvier à 14 heures à la salle des fêtes de Courson-les-Carrières ;
- Canton de Ligny-le-Châtel : vendredi 10 janvier à 9 h 30 à la salle à côté de la mairie de Ligny-le-Châtel ;
- Canton de l'Avallonnais : jeudi 16 janvier à 14 heures (lieu à définir) ;
- Canton de Joigny/Migennes/Aillant-sur-Tholon/Seignelay : vendredi 17 janvier à 9 h 30, à la salle André Cardot à Migennes ;
- Canton de Pont-sur-Yonne/Sergines : lundi 20 janvier à 14 heures (lieu à définir) ;
- Canton de Villeneuve-sur-Yonne/Sens : mardi 21 janvier à 9 h 30 (lieu à définir) ;
- Canton d'Auxerre/Coulanges-sur-Yonne/Vermenton : mercredi 22 janvier à 14 h 30 à la salle des fêtes de Gy-l'Évêque ;
- Canton de Cerisiers/Brienon/Saint-Florentin/Flogny Nord : jeudi 23 janvier à 9 h 30 (lieu à définir).

// COSNE ABATTOIR DU HAUT VAL-DE-LOIRE

58

Des changements actés

Le 16 décembre se tenait une assemblée extraordinaire de la SA Cosne Abattoirs du Haut Val-de-Loire afin de voter des motions marquantes pour l'avenir de la structure.

Afin de propulser la SA Cosne Abattoirs du Haut Val-de-Loire dans l'avenir, une assemblée extraordinaire était organisée le 16 décembre. Au programme des motions majeures ont été soumises au vote comme le contextualise Éric Bertrand, président de la SA. *« Il peut sembler que nous nous pressons, mais il est aujourd'hui vital d'aller vite. Notre outil est fatigué et il faut envisager l'avenir rapidement afin qu'il ne soit pas de nouveau à l'arrêt. Ce n'est pas de la précipitation, c'est une vitesse nécessaire pour le maintenir. D'autres motions d'ajustements pourront être présentées lors de notre assemblée générale ordinaire qui se déroulera début 2025. De ce fait, pour faire perdurer notre outil d'abattage, il faut le faire évoluer, dès à présent, avec l'intégration d'investisseurs publics et privés ».*

Statuts et associés

Afin de rendre cela possible, la première délibération fut donc dédiée au changement de statut de la SA en une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Ce nouveau statut implique différentes modifications, comme l'accès à un capital variable, la définition qu'un associé représente une voix (peu importe le nombre de part détenue), la création de collèges (en l'occurrence bouchers, éleveurs, grossistes, partenaires, collectivités, salariés) décisionnaires et une part sociale qui ne peut être abondée par la réserve financière de la société. Après le vote à l'unanimité pour ce nouveau statut, une autre motion se focalisait sur l'intégration de nouveaux associés. Ainsi, ont été acceptés pour le collège des producteurs : Alain Beauvois, Cyrille Forest, Fabrice Cantin. Pour le collège des bouchers, Emmanuel Bailly rentre dans les effectifs. S'ensuit l'ajout, pour le collège des grossistes, Jean-Christophe Lanoix (Watterlot Viandes). Pour les partenaires, Jean-Philippe Chevrot, Marc Lièvre, Bernard Verdier et Frédéric Remond intègrent la structure. Enfin, pour le collège des collectivités, c'est Sylvain Cointat (représentant la communauté de communes Cœur de Loire), Thierry Guyot (pour le Conseil départemental de la Nièvre), Fabrice Berger (pour l'agglomération de Nevers), Yannis Bonnet (Commune de Cosne) et Éric Guyot (pour le Pays Val-de-Loire Nivernais Morvan), qui entrent dans la SCIC SA Cosne Abattoir du Haut Val-de-Loire.

Nouveau président

Enfin, une dernière motion, et pas des moindres, fut présentée au vote de l'assemblée : le changement de présidence. Éric Bertrand insiste : *« je suis entré aux JA en 1978 et à l'abattoir depuis un bon nombre d'années. Dans mes jeunes années, j'ai toujours regretté que certains plus âgés s'accrochaient à leur poste. De ce fait, et au vu de mon âge un peu avancé, je pense qu'il est grand temps que je laisse ma place. Mais soyons clairs, je ne me sauve pas, je pense juste qu'un nouvel outil demandera une nouvelle approche ».* Pour prendre sa suite, c'est Alain Beauvois, 54 ans (Gaec Beauvois à la Celle-sur-Loire) qui fut présenté et adopté. Il évoque cette nouvelle mission comme *« une continuité, puisque je suis la vie de l'abattoir depuis le début via mon père, André ».* Entré au conseil d'administration il y a environ 3 ans, Alain Beauvois ajoute : *« sans une véritable cohésion avec tous les acteurs constitutifs de l'abattoir, je ne m'engagerais pas. À mon sens, cet outil est la représentation des valeurs de notre métier et de notre territoire. En parallèle, il est un acteur économique majeur pour notre département mais également pour ceux adjacents. De nombreux enjeux sont liés à la pérennisation de cet abattoir, nous ferons donc notre possible pour le métamorphoser afin qu'il réponde aux attentes sociétales et commerciales d'aujourd'hui et de demain. L'engagement massif des collectivités prouve qu'elles ont confiance, autant que moi, dans le projet de renouvellement ».* En attendant, un nouveau bâtiment qui devrait voir le jour à l'horizon 2028, des travaux importants de remises aux normes devraient être engagés sur la structure existante. En attendant, toute personne physique ou morale a la possibilité de prendre des parts sociales dans la SCIC SA Cosne Abattoir du Haut Val de Loire



Alain Beauvois, à gauche, et Éric Bertrand, à droite, lors de la passation de présidence pour désormais la SCIC SA Cosne Abattoir du Haut Val de Loire.

Chloé Monget

Pour tout renseignement : Tél. 03 86 21 20 69 ou annabelle.vallet@valdeloirenivernais.fr

// COCEBI

89

Retour sur l'assemblée générale de la coopérative

À l'occasion de l'assemblée générale de la Cocebi, le vendredi 13 décembre à Nitry, Guillaume Conseil, président de la coopérative, a fait un bilan de l'exercice 2023-2024. Après une collecte de la récolte 2023 la plus importante de l'histoire de la coopérative, celle de 2024 n'a pas été à la hauteur, à l'image de ce que peut constater le monde agricole dans son ensemble. Le marché du bio est lui aussi en délicatesse, les consommateurs n'étant pas au rendez-vous.

Comme le rappelle Guillaume Conseil, président de la Cocebi, « *la période difficile que nous traversons depuis trois ans perdure* ».

Si la collecte de la récolte 2023 a été la plus importante de l'histoire de la coopérative, supérieure à 40 000 t, la demande est toutefois en baisse pour les produits bios, les consommateurs n'étant plus au rendez-vous. « *Et nous vivons un exercice 2023-2024 de surproduction sur les céréales qui entraîne une chute des prix* », ajoute Guillaume Conseil.

En conventionnel, comme en bio, l'année écoulée n'a pas été clémente d'un point de vue climatique. « *Depuis octobre 2023, le climat extrêmement humide nous a tous mis en difficulté : des semis impossibles ou en mauvaises conditions, des fenêtres de travail toujours plus limitées, une récolte tardive voire impossible… Le bilan de la récolte 2024 est catastrophique. Les rendements sont en moyenne 30 à 40 % inférieurs aux prévisions. À l'échelle de la coopérative, la baisse de la collecte atteindrait presque 50 % (en raison de la surproduction de la récolte 2023, certains adhérents ont préféré augmenter leurs surfaces en herbe)* », indique le président.



Cocebi

L'assemblée générale de la Cocebi a eu lieu le vendredi 13 décembre, à Nitry.

Dans un contexte où la filière bio est chahutée par des éléments extérieurs (pouvoir d'achat des ménages ; climat ; hausse des charges sur les exploitations ; contexte politique peu favorable), la coopérative se dit obligée de faire « *toujours moins avec moins. Il y a eu un plan de soutien pour la bio qui a permis de sauver à court terme des situations difficiles* ». Guillaume Conseil regrette cependant un manque de cohérence et une insuffisance pour une vision à plus long terme.

Le projet Avena Bio lancé

L'exercice 2023-2024 a aussi été marqué par la concrétisation du projet Avena Bio, l'usine de floconnage de la Cocebi, en fonctionnement depuis cet automne et inaugurée le 1er octobre. « *Nous avons rapidement eux les premières commandes, dans un premier temps portées par les associés qui retrouvent de la croissance en 2024, à l'image de Biocoop. Ces premières commandes sont plutôt supérieures aux prévisions. De nombreux contacts sont pris avec de potentiels clients, preuve qu'il y a une attente et une place à prendre. C'est un premier pas dans l'industrie agroalimentaire qui a du sens car il limite la casse de valeur, au niveau du transport et des ruptures de charges. Cela consolide notre place centrale dans la production d'avoine en France et sécurise la production pour les années à venir* », détaille Guillaume Conseil.

La ligne « petites graines » à UBS a également été mise en route cet été. « *C'est aussi un axe stratégique qui se concrétise : pérenniser l'indépendance de notre filière semence avec une station plus autonome financièrement et pourvoyeuse de débouchés supplémentaires pour nous agriculteurs* », poursuit-il.

L'année a donc été chargée pour la coopérative qui continue son travail pour trouver des solutions pour la pérennité des exploitations de leurs adhérents.

Christopher Levé

DÉPARTEMENTS

// À NOTER

FDSEA 58 Rencontre le 9 janvier

La FDSEA et les JA de la Nièvre organisent une rencontre avec Thierry Coué, Secrétaire Général Adjoint à la FNSEA et Maxime Buizard Blondeau, élu JA National, à destination de tous les agriculteurs du département, le jeudi 9 janvier à partir de 15 h 30 chez François et Jean-Luc Loiseau, (GAEC du Champ de la Chaume, Niault, 58 110 Chougny). Cet événement aura pour thème : « Préparer l'avenir de nos campagnes : Accompagner l'installation et réussir la transmission ». Dans le cadre de l'ambition commune portée par les JA et la FNSEA de la Nièvre de valoriser le goût d'entreprendre, la transmission et l'installation sont au cœur de leur projet dans la Nièvre. Au programme : Présentation de l'exploitation, échanges sur les thématiques de l'installation et de la transmission puis pour conclure la présentation des candidats de la liste FDSEA/JA et de leur projet Chambre pour la Nièvre.

FDSEA 58

Renseignements : 03 86 93 40 92.

// GRANDES CULTURES

58

Échanges constructifs autour des enjeux agricoles

Le jeudi 5 décembre à 14 heures, Marc-Antoine Lechevin, exploitant agricole à Tronsanges, a accueilli une rencontre organisée par la FDSEA 58 et les JA 58.

Cet événement a permis aux agriculteurs du département d'échanger avec Cédric Benoist, exploitant dans le Loiret et Secrétaire Général Adjoint de l'Association Générale des Producteurs de Blé (AGPB) et Thibaut Perinet, Responsable du service actions terrain de l'AGPB.

Ainsi, plusieurs thèmes d'actualité cruciaux pour le secteur agricole ont été abordés dont les dynamiques des marchés mondiaux des céréales, ou encore la question de l'assurance - dans un contexte où la gestion des aléas climatiques reste une priorité pour les professionnels. Puis, les discussions se sont tournées vers la possible entrée de l'Ukraine dans l'Union Européenne avec en ligne de mire les conséquences que cela pourrait avoir sur l'agriculture française et européenne.

Enfin, des informations sur les actualités syndicales ont été prodiguées avec des débats autour de la motion de censure.



Photo FDSEA 58

Le 5 décembre, Marc-Antoine Lechevin, exploitant agricole à Tronsanges, accueillait la rencontre organisée par la FDSEA 58 et les JA 58.

Par ailleurs, plusieurs candidats présents sur la liste des élections Chambre étaient également au rendez-vous, parmi lesquels Benjamin Maillault, Augustin David, Claire Marceau, Marcel Cottin, Chantal Pelletier, témoignant de l'intérêt et de l'implication des représentants locaux dans ces échanges. Jean-Charles Zwaenepoel, Président de la section Grandes Cultures a conclu la rencontre en remerciant Cédric Benoist pour son déplacement, ainsi que les différents exploitants présents pour leur participation active aux échanges.

FDSEA 58

TOUS ENSEMBLE, NOUS SOMMES L'AGRICULTURE !

21

FDSEA-JA 21

Obtenir la même retraite que les autres assurés



Après la revalorisation en 2021 et 2022 des minima des chefs d'exploitation et des membres de la famille (415 M€ par an), JA, la FNSEA et la SNAE ferraillent pour aligner le mode de calcul des retraites agricoles sur celui des salariés et des autres indépendants et améliorer les retraites des femmes.

Le 1er février 2023, les parlementaires adoptaient à l'unanimité une proposition de loi de Julien Dive (LR-Aisne) : **à compter du 1er janvier 2026, la retraite de base des agriculteurs doit être calculée sur les 25 années les plus avantageuses de leur carrière**. JA et la FNSEA, qui ont été à l'origine du texte, poussent pour un alignement progressif des modes de calcul des retraites des agriculteurs sur ceux des salariés et des autres indépendants. Aujourd'hui, la retraite d'un agriculteur est la somme de la retraite forfaitaire, de la retraite proportionnelle et de la retraite complémentaire obligatoire. À terme, la retraite d'un agriculteur correspondrait à 50 % des revenus de ses 25 meilleures années et à la retraite complémentaire obligatoire. **Cette réforme permettrait d'éliminer les mauvaises années**. À terme, elle permettra aussi de bénéficier de la liquidation unique par le dernier régime d'activité des retraites (Lura).

Nous avons obtenu des revalorisations de retraite notable

Grâce à la mobilisation permanente de nos réseaux FNSEA-JA auprès des gouvernements successifs et des parlementaires, nous avons obtenu plusieurs avancées successives sur les retraites.

En novembre 2021, revalorisation du minimum de retraite des chefs d'exploitation de 75 à 85 % du Smic (de 913 € à 1 177 € par mois à carrière complète) à la suite de la loi dite « Chassaigne 1 ». 208 184 chefs d'exploitation concernés pour un montant moyen de 100 € par mois (gain de 250 M€ par an).

En janvier 2022 : revalorisation du minimum de retraite de base des membres de la famille de l'exploitant de 555 € à 747 € par mois, issue de la loi dite « Chassaigne 2 ». 214 000 conjoints et aides familiaux concernés dont deux tiers de femmes, pour un montant moyen de 65 € par mois (gain de 165 M€ par an).

Limitation à 5 ans de la durée d'affiliation en qualité de collaborateur. La mesure, applicable aux aides familiaux depuis 2006, concerne tous les indépendants. Il s'agit de limiter le recours à ce statut non rémunéré et générant de faibles droits. Au 31 décembre 2026, les 15 000 collaboratrices devront choisir un statut de chef d'exploitation ou de salarié de l'exploitation (à défaut, affiliation par principe au régime salarié).

Des mesures sociales à concrétiser pour que les agricultrices et agriculteurs bénéficient d'une retraite digne.

Il nous faut enfin rendre applicable le calcul de la retraite sur les 25 meilleures années pour le 1er janvier 2026. C'est un élément indispensable pour garantir une retraite décente aux agriculteurs. Nous demandons également l'instauration d'un minimum de 85 % du Smic pour les conjoints à carrière complète, ainsi que la prise en compte d'une référence unique et non pas 85 % du Smic pour les salariés et 85 % du Smic « agricole » pour les chefs d'exploitation (qui représente un manque à gagner de 140 € par an pour les retraités agricole). Cela n'a pas de sens !

Enfin, il faut harmoniser les règles du minimum de retraite agricole avec celles des salariés, via l'adoption des mêmes plafonds de retraites (non-salariés : 1 073 €/salariés = 1 367 €) et via l'exclusion du calcul des minima des pensions de réversion (la réversion est exclue du calcul chez les salariés).

C'est l'addition de toutes ces mesures techniques qui permettront enfin aux agricultrices et agriculteurs de bénéficier enfin d'une retraite décente !

FDSEA-JA

ÉDITO



Mauricette Besançon, membre du conseil d'administration FDSEA21 et de la commission fiscale sociale de la FNSEA

Il est temps que le gouvernement se remette au travail pour finaliser le dossier des retraites agricoles !

Les efforts syndicaux FNSEA-JA de ces dernières années avaient fini par aboutir à des résultats tangibles avec l'adoption toute proche, au moment de la dissolution, de la Proposition de loi sur les retraites agricoles. Depuis, les tergiversations politiques, en plus de renvoyer une image de désordre et d'impréparation, n'ont fait que retarder la finalisation de ce chantier essentiel pour que notre profession bénéficie enfin d'un régime de retraite aligné sur celui de la plupart des Français, c'est-à-dire basé sur les 25 meilleures années. Alors que les fêtes arrivent sans visibilité sur l'avenir politique du pays, le temps qui nous sépare de 2026, date à laquelle cette réforme devait entrer en vigueur, lui, ne cesse d'avancer. Il est désormais temps que le gouvernement se remette au travail puisque nous, Agricultrices et Agriculteurs, nous n'avons jamais cessé, et nous, FDSEA 21 et JA21, ne cesserons jamais non plus de le rappeler à nos élus.

// COOPÉRATIVE BOURGOGNE DU SUD

21 Embarquement réussi, mais gare aux turbulences

Le 6 décembre à Beaune, Bourgogne du Sud donnait à son assemblée générale une ambiance d'aéroport, pour prendre de la hauteur sur une année 2024 difficile. La coopérative a aussi lancé le chantier du plan BDS 2030.



À Beaune, l'assemblée générale de Bourgogne du Sud prenait cette année des airs d'aéroport.

Plus de 500 adhérents étaient présents pour ce « vol inaugural » organisé le 6 décembre au palais des congrès de Beaune, avec pour pilote exceptionnelle, Virginie Guyot, première femme de l'histoire à diriger la patrouille de France en 2010. Mais avant de faire des loopings, des piqués acrobatiques ou se préparer à faire la guerre sur un Rafale de l'armée de l'air, la pilote de chasse assistait à une assemblée générale plus proche d'un vol civil en première classe. Il fallait même attacher sa ceinture selon une hôtesse de l'air virtuelle, produite par une intelligence artificielle (IA). Bourgogne du Sud et ses adhérents ont été bien secoués par de fortes turbulences sur l'exercice 2023-2024. Le directeur général, Bertrand Combemorel, ne cachait pas une baisse du chiffre d'affaires de 16 % à 278,40 M€. La faute à une collecte des céréales en diminution et à la chute des prix sur les marchés internationaux. Les chiffres de l'approvisionnement sont également en baisse de 7 % mais là, c'est une bonne nouvelle due à la baisse du coût des engrais. Les principales turbulences sont venues, comme l'expliquait le président, Lionel Borey, d'une année pluvieuse historique qui a *« cumulé 1 200 mm d'eau de façon très régulière et même jusqu'à 1 500 mm, au lieu de 850-900 en année normale »*, impactant les trois métiers : la collecte estivale, en partie compensée par celle d'automne, la qualité des fourrages en élevage et une pression sur la vigne entraînant des niveaux disparates en quantité de vendanges. Résultat : le chiffre d'affaires phytos est en hausse. Pas une bonne nouvelle donc, amplifiant l'effet ciseau des charges pour les adhérents.

12 euros/t en plus de charges

La coopérative fait face, elle aussi, à des hausses de charges. *« 12 €/t qui ne sont malheureusement pas renvoyés à nos adhérents »*, regrettait Lionel Borey, qui saluait pourtant l'implication de tous les salariés pour les contenir et accompagner les agriculteurs. Dans le détail, ces charges représentent + 5 €/t d'électricité, + 5 €/t de charges financières et + 2 €/t pour le réglementaire. *« Mais ce n'est rien par rapport aux difficultés de trésorerie de nos coopérateurs, quelle que soit leur production »*, relativisait Bertrand Combemorel, voyant par exemple la baisse des ventes du matériel de palissage ou de plantation en vigne, comme un retard irrattrapable pour les vignerons à l'avenir. La coopérative aura collecté 539 177 t, dont 226 454 t de blés et 167 146 t de maïs. Orges (62 446 t), colza (28 680 t), soja (24 221 t) et tournesol (19 076) suivent. L'activité élevage continue son développement (47 M€) tout comme l'activité grand public (Gamm Vert, marque Nous Autrement…) à 23 M€. À plein régime, la filiale Extrusel à Chalon-sur-Saône, fait le lien entre toutes ses activités, avec ses tourteaux non-OGM tracés en local et ses huiles alimentaires.

500 nouveaux coopérateurs

2023-2024 aura aussi été marquée par une évolution du territoire de la coopérative. Lorsque le conseil d'administration a appris la liquidation judiciaire d'Avéal, coopérative basée à Charolles, Bourgogne du Sud avec ses consœurs de la Loire et de l'Allier, et son partenaire Nicot-Philicot pour la partie usine d'aliments, a proposé un projet de reprise économique, pour notamment optimiser les flux logistiques de chacun et conserver un maximum de salariés. Le tribunal de Mâcon a salué *« l'expertise »* de cette offre en un temps contraint et l'a acceptée, permettant l'arrivée de 500 nouveaux coopérateurs. En conséquence, Bourgogne du Sud s'est également réorganisé pour passer à neuf sections territoriales. Au-delà de cette reprise partielle du secteur d'Avéal, Lionel Borey élargissait la réflexion sur les investissements *« stratégiques pour une base solide et pérenne de nos métiers dans la période actuelle »*. En tant qu'administrateur Fop (association spécialisée des oléo-protéagineux de la FNSEA), il faisait un retour des négociations au plus haut niveau européen et mondial. En ce jour où la Commission européenne signait l'accord entérinant les négociations avec les pays du Mercosur, Lionel Borey attirait l'attention sur les négociations pour un élargissement de l'Europe visant à intégrer l'Ukraine. *« L'Europe prépare le terrain pour 2035, mais l'impact serait, pour nous, dès la prochaine Pac en 2028 »*, alors que personne ne connaît l'issue de la guerre, et encore moins avec le retour de Trump à la tête des États-Unis. En termes de production, *« cela changerait complètement la dimension agricole de l'Europe »*. La crainte est de voir rentrer un redoutable concurrent avec de probables conséquences sur les aides surfaciques Pac. À côté, la révolution de l'intelligence artificielle fait moins peur. Car avec Alliance BFC (recherche), la collecte, le traitement et la valorisation des données nécessaires pour les programmes informatiques IA se font presque aussi naturellement que des céréales pour Cerevia, Logivia, Selvah et autres unions de coopératives *« pour garder en compétitivité et gagner en efficience au quotidien »* dans toutes les structures coopératives et chez les adhérents.

Embarquement pour le vol BDS-30

Filant la métaphore aéronautique, le président de Bourgogne du Sud lançait *« l'embarquement immédiat »* pour le vol BDS-2030 pour *« prendre de la hauteur vers l'horizon 2030 »* sans savoir s'il s'agira encore de vols *« civils, militaires ou de loisirs »*. Même si tous les agriculteurs aiment leur métier et préféreraient sans doute planer tranquillement, sans aléas climatiques, il sait qu'il y a toujours de la voltige qui met à rude épreuve les chefs d'exploitations. Lionel Borey veut donc construire un *« gros-porteur pour embarquer tout le monde »*, sans être naïf, avec aussi *« un porte-avions et des avions militaires pour être armé face à tout ce qui peut nous arriver »*.

Cédric Michelin

// COOPÉRATIVE YNOVAE

89 Un constat amer mais une touche d'optimisme

L'assemblée générale d'Ynovae a eu lieu le vendredi 13 décembre, à Bussy-en-Othe. Si un constat amer est fait sur 2024, tant en termes de rendements suite aux aléas climatiques qu'en termes de contexte géopolitique, le président de la coopérative reste optimiste pour l'avenir, persuadé que les nouvelles générations permettront de reconstruire l'agriculture française.

Laurent Poncet, président de la coopérative, le souligne : « *À l'instar des récoltes de 2016 et de 2020, celle de 2024 s'est révélée être catastrophique. Elle s'est effectuée dans des conditions inimaginables où il a fallu en permanence jongler avec des fenêtres météos capricieuses, les hommes et les matériels ont particulièrement souffert* ».

La qualité s'étant avérée être très loin des standards du marché, alors, il a fallu que les services de la coopérative fassent preuve « *d'un grand professionnalisme* », comme l'affirme le président, pour mettre en œuvre une stratégie de réception et de travail du grain efficace pour permettre de préserver les conditions d'accès à nos productions en filières, créatrices de valeur ajoutée pour nos adhérents. « *Aucune tonne n'a été déclassée et des réfactions ont été plafonnées* », assure Laurent Poncet.

Le climat, mais aussi « *un contexte géopolitique instable, marqué par les conflits russo-ukrainien et israélo-palestinien, par la baisse de croissance de la Chine ou encore le retour de Donald Trump aux affaires* », font de 2024 une année bien particulière. « *Tout cela peut sembler bien loin mais nous concerne directement de par l'influence de ces événements sur les marchés des matières premières et sur nos productions. Plus proche de nous, si on ajoute l'effritement de la coalition allemande et que les ingérences russes déstabilisent bon nombre de démocraties, on constate que l'UE peine à s'imposer sur la scène internationale. La commission européenne peine, elle aussi, à résoudre des distorsions de concurrence constatées entre États membres. Ursula von der Leyen (présidente de la commission européenne), en signant le traité de libre-échange avec le Mercosur, n'a pas tenu compte du refus de la France* », continue-t-il.

La reconstruction grâce à la jeune génération

Après les mobilisations agricoles sans précédents de janvier, le monde agricole pensait que les choses semblaient avoir bien évolué sur la prise en compte des excès normatifs et réglementaires. « *Les travaux entrepris allaient peut-être enfin aboutir pour que l'on arrête de marcher sur la tête* », espérait Laurent Poncet. Mais la dissolution de l'Assemblée Nationale, dans un premier temps, puis la « chute » du gouvernement de Michel Barnier (ancien Premier Ministre) ont été synonymes de retour à la case départ. « *Nous avons échangé un cheval borgne pour un aveugle* », lâche le président de la coopérative. « *La représentation nationale au cours des derniers mois a montré une bien piètre image de la France aux yeux du monde. C'est consternant* », rajoute-t-il. « *Face à ce constat, on pourrait désespérer et baisser les bras, mais ce serait oublier que durant les heures les plus sombres, les astres brillent encore plus. L'agriculture française a toujours fait preuve de résilience aux travers de nos « atouts jeunes », la jeune génération, pleine de projets, d'espoir et d'ambition, saura, je n'en doute pas, maintenir cette agriculture d'excellence à condition qu'on la laisse travailler* ».



Laurent Poncet, président d'Ynovae, lors de l'assemblée générale de la coopérative.

Il en est convaincu, la France est capable du meilleur, illustrant pour exemple la reconstruction de Notre-Dame de Paris, grâce à une libération « *des meilleurs talents et savoir-faire* ». Il ajoute : « *Je fais le vœu ici que la classe politique soit enfin à la hauteur et que le même esprit collectif et la même énergie animent la reconstruction de notre agriculture française* ».

Un beau vœu à l'aube d'une nouvelle année.

Christopher Levé

// PRÉVENTION DES RISQUES

58 La sécurité avant tout

Dans le cadre d'une semaine d'Enseignement à l'initiative de l'établissement (EIE), une classe de seconde PA du Legta du Morvan fut sensibilisée à la sécurité dans les exploitations agricoles.



Legta du Morvan

Florent Buteau, ancien élève du Legta du Morvan et désormais exploitant à Saint-Hilaire-en-Morvan, a reçu les élèves pour une présentation du DUERP.

Afin de sensibiliser les élèves de seconde PA du Legta du Morvan sur les risques professionnels dans les exploitations agricoles, une semaine dédiée était prévue du 30 septembre au 4 octobre. Organisée par leur professeur de zootechnie Catherine Blin dans le cadre de l'Enseignement à l'initiative de l'établissement (EIE), cette semaine fut rythmée par différents moments afin de les préparer *« à des situations qu'ils pourraient rencontrer dans leurs futurs stages ou emplois »* précise l'enseignante avant d'ajouter : *« la sécurité débute par le port de vêtements adaptés (types chaussures de sécurité) et l'installation de moyens de désinfection (à l'image d'un pédiluve). Ces gestes simples sont une base pour préserver l'intégrité physique et sanitaire des intervenants et des animaux »*.

In situ pour les bovins

Pour démarrer, une formation axée sur les manipulations des bovins et des équidés fut dispensée par Audrey Miny et Timothée Delavaux, conseillers en prévention à la MSA, accompagnés par Pierre Berrechet, formateur à l'Institut de l'élevage. Afin de rendre plus concrètes les explications théoriques, une manipulation *in situ* était prévue chez Pierre Ribaillier (Châtin). À cette occasion Pierre Berrechet rappelle que *« pour les bovins, la contention commence au moment où l'animal est exfiltré du troupeau. Comme ils sont grégaires, il est préférable de ne pas les isoler visuellement de leurs congénères, car cela peut engendrer du stress et donc des situations à risques pour les intervenants. Pour le rassurer, des gestes doux et des murmures à l'animal sont à privilégier »*. Catherine Blin insiste d'ailleurs : *« Cette relation homme/animal est à travailler tous les jours dans la conduite d'un élevage »*.

Après les conseils prodigués par M. Berrechet et Mme Blin, les élèves se sont ensuite exercés à la réalisation de nœuds anti-étranglement et à une approche des animaux. Pour Maxence, Romain et Rémi (élèves en seconde PA) cette expérience en situation était une *« première et nous a permis de nous essayer à ces techniques spécifiques ; ce fut très enrichissant »*. Ensuite, les élèves ont pu découvrir la nouvelle stabulation du Gaec de Planvoy (Lormes), dépourvue de trottoirs pour éviter les accidents durant les saillies. Les associés du Gaec ont également évoqué l'utilisation du lève-tête comme *« un moyen de travailler en toute sécurité que ce soit pour l'animal ou l'exploitant – tout en évitant le gaspillage de produit de traitement »*.

Louis, Perrine, Zoé et Clément (élèves en seconde PA) pointent : *« Avec la comparaison entre les deux stabulations du Gaec, nous avons pu visualiser les améliorations et constater que pour devenir éleveur, il faut de la passion mais aussi des capacités : techniques, d'observation, de gestions et d'anticipation ! »*. Enfin, les élèves ont pu observer la conception et le fonctionnement d'un parc de contention abrité muni d'une bascule et d'un quai d'embarquement au Gaec 2 Pain (Achun). Catherine Blin martèle : *« l'investissement dans un parc de contention permet de sécuriser et de parfois simplifier les manipulations ; un point indispensable si vous souhaitez accueillir des intervenants extérieurs dans de bonnes conditions (sans compter les conditions de travail à respecter) »*. Spécifiquement sur la contention, une visite de l'entreprise Ponge (Guipy) est en cours de création et devrait avoir lieu début d'année 2025.

Volet administratif

Afin d'offrir toutes les clés aux jeunes en matière de prévention, un point fut également réalisé sur les documents administratifs nécessaires dans une exploitation à l'image du document unique d'évaluation des risques professionnels (ou DUERP).

Pour comprendre l'utilité et l'importance de ce dernier, les élèves furent invités à en établir un en prenant comme support de travail l'exploitation du Gaec de Chaligny (Saint-Hilaire-en-Morvan). Pour l'exercice, ils furent épaulés par Florent Buteau, associé du Gaec et Camille Fassier, juriste à la FDSEA 58. Pour compléter ces connaissances nouvellement acquises, le DUERP du Legta du Morvan fut présenté et expliqué aux élèves, de même que le logiciel Systera (permettant de remplir le fameux document).

Les étudiants concluent : *« dans une exploitation agricole, nous travaillons au quotidien avec de nombreux risques. En avoir conscience permet de les cibler et de les éviter ; en somme de travailler dans de bonnes conditions »*. Outre la sécurité, les pratiques agricoles spécifiques furent également abordées durant cette semaine EIE, avec une visite au Sommet de l'élevage en bonus.

Catherine Blin (Legta du Morvan) et Chloé Monget



// PNEUS USAGÉS

89 Une collecte qui roule !

La collecte de pneus, lancée fin novembre, par la FDSEA de l'Yonne, se poursuit en janvier. Environ 550 tonnes de pneus usagés sont encore attendues sur les silos d'Yvonae et de 110 Bourgogne à Villeneuve-sur-Yonne, Saint-Fargeau et Vassy.

Depuis le début de la collecte de pneus fin novembre (une opération lancée et gérée par la FDSEA de l'Yonne), pas moins de 380 tonnes de pneus usagés ont été évacuées des cours de fermes lors des deux premières collectes sur les silos de 110 Bourgogne et d'Ynovae de Toucy et Flogny-la-Chapelle.

Mais l'opération n'est pas terminée et reprend le 13 janvier, sur le silo d'Ynovae de Villeneuve-sur-Yonne[1].

Pour rappel, les pneus livrés (collectés par l'organisme Aliapur) doivent être propres, triés par taille et ne contenir aucun corps étranger (cailloux, chambres à air, jantes, etc.), sans quoi le nettoyage sera facturé aux agriculteurs. **CL**

(1) La collecte de pneus reprend en janvier sur les silos de 110 Bourgogne et d'Ynovae de Villeneuve-sur-Yonne (du lundi 13 au vendredi 17 et le lundi 20 et mardi 21 janvier), Saint-Fargeau (le jeudi 23, le vendredi 24, le lundi 27 et le mardi 28 janvier) et Vassy (du mercredi 29 au vendredi 31 janvier). Pour plus d'informations, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.



FDSEA de l'Yonne

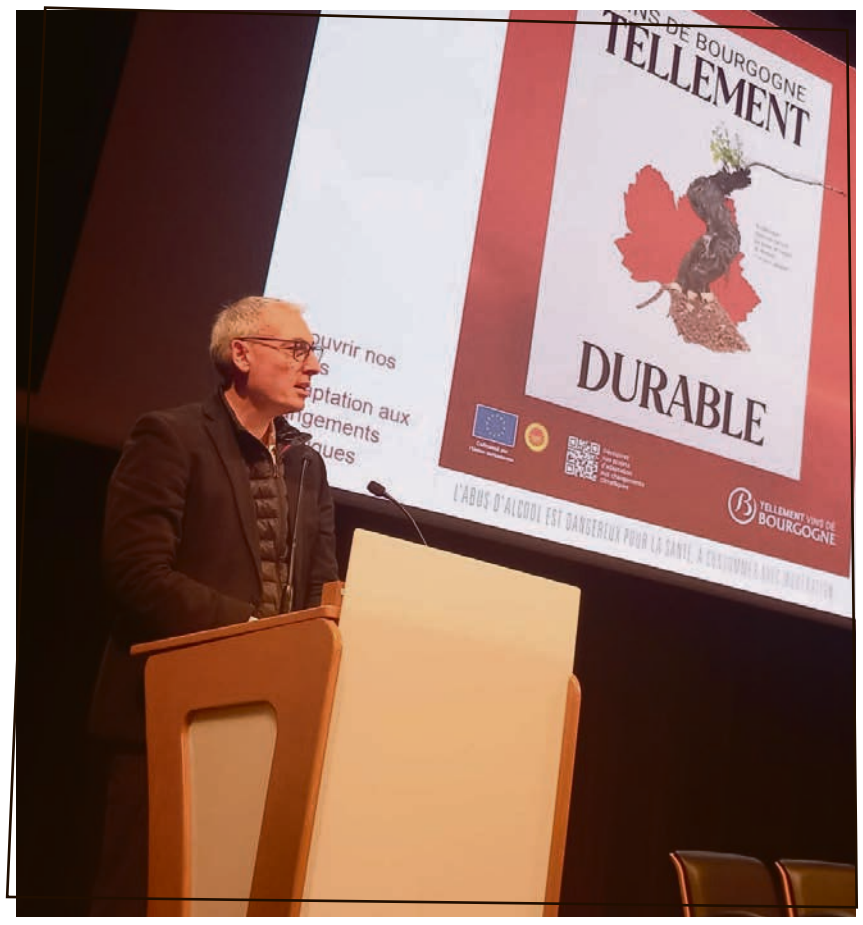
La collecte de pneus, organisée par la FDSEA de l'Yonne, reprend en janvier.

RÉGION

// BIVB

La gestion de court terme, c'est fini !

Après une récolte 2024 impactée par les conditions climatiques, le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) appelle la profession à envisager des politiques de stocks qui favorisent le moyen et le long terme. Gérer les quantités d'une année sur l'autre devient trop problématique. Ce constat fut un des points forts de l'assemblée générale du 13 décembre.



La nouvelle campagne de communication lancée par le BIVB tente la difficile synthèse entre séduction envers de nouveaux consommateurs sensibles à la prise en compte de l'environnement et d'autres avant tout attachés aux appellations ou aux terroirs.

Avec une récolte estimée à 1,135 million d'hl, les vins de Bourgogne offrent des quantités en baisse de 40 % par rapport à 2023. C'est problématique mais moins grave que 2021, où la petite récolte due au gel printanier s'était conjuguée à des stocks bas. En 2024, le manque se fera moins sentir puisque du stock il y en a, comme le rappelait Laurent Delaunay, président du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), lors de l'assemblée générale du 13 décembre à Beaune : *« nous pouvons compter sur 500 000 hl de stock auxquels s'ajoutent 150 000 hl de VCI (Volume complémentaire individuel). Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir pour la campagne, contrairement à 2021 où la pénurie avait entraîné une hausse des prix. Néanmoins, ces aléas climatiques doivent nous amener à nous interroger sur nos capacités à constituer des stocks et à savoir les écouler. »*

Financer d'indispensables stocks

Pour le président du BIVB, il importe désormais d'adopter une gestion des stocks à moyen et long terme, et ne plus se contenter d'une gestion d'année en année. Problème : cette approche, il faut pouvoir la financer. Le sujet fait d'ailleurs l'objet de toute l'attention des travaux menés par le pôle Économie du BIVB qui, en 2024, aura consacré 68 % de son budget aux problématiques de gestion des volumes de la Bourgogne. Le BIVB affirme vouloir se donner une ligne directrice sur ce thème, en développant, notamment, un outil d'intelligence économique. C'est un équilibre fragile qu'il va falloir rechercher et ceci dans un contexte plus global marqué par l'incertitude, notamment avec le retour de Donald Trump à la Présidence américaine, dont le premier chapitre, entre 2016 et 2020, a laissé un goût amer aux exportations de la Bourgogne. Dans cet environnement moyennement plaisant, Laurent Delaunay se réjouissait néanmoins de l'implantation à Dijon de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) à Dijon, vitrine très valorisante pour le secteur et relais d'influence. Au sortir d'un millésime qui n'aura rien épargné aux professionnels et qui laissera des traces, François Labet, président délégué du BIVB, actait néanmoins de la qualité des vins qui en découlent. *« J'ai aussi,* ajoutait-il, *une pensée pour nos voisins jurassiens qui ont subi de très grosses pertes. Au-delà des différences, c'est notre capacité à affronter les aléas qui doit nous interroger. »* Face à des difficultés dont la récurrence ne fait aucun doute, les travaux menés par le pôle Technique du BIVB sont scrutés avec attention *(voir encadré)*. Le défi, pour le BIVB est que les Organismes de gestion (ODG) parviennent à s'approprier tous ces travaux afin d'en assurer un prolongement en lien direct avec des réalités viticoles diverses.

Grand écart communicationnel

La communication aura aussi été un élément majeur abordé lors de cette assemblée générale. Les vins de Bourgogne ont compris qu'ils se retrouvaient face à une réalité prépondérante et structurante pour leur avenir : l'évolution des consommateurs. Dans ce cadre, la poursuite du projet stratégique Mobilisation 2025 comprend un plan de communication média et digital, qui insiste notamment sur la qualité des vins et leur engagement pour l'avenir, en faisant passer le message qu'on peut produire des grands vins tout en étant en correspondance avec les enjeux sociétaux. *« Chaque année,* précisait Virginie Valcauda, du pôle Communication, *nous contribuons à former 9 000 prescripteurs, nous développons des formations à distance, des gammes d'objets promotionnels, des dégustations organisées partout en France, et plus de 50 000 journalistes et influenceurs ont été touchés par nos actions en 2024. »* Entre créations de contenus numériques, newsletters ciblées sur différents publics (international, professionnels et grand public) ou partenariat avec l'influenceur Jonathan Belhassein, organisation d'évènement comme les Grands Jours de Bourgogne, ou même remplacement des panneaux dans le vignoble, la communication du BIVB utilise tous les leviers à sa disposition. Une stratégie qui connaît ces jours-ci une nouvelle étape avec le lancement d'une campagne de communication inédite depuis dix ans. La volonté est de rendre moins complexe le discours autour du vin, afin d'attirer de nouvelles générations de consommateurs. La campagne, œuvre de l'agence Publicis, s'articule en trois volets (produits de bourgogne, le chablis, les valeurs de la marque Bourgogne, les crémants). Avec la volonté de toucher les futurs consommateurs, sans pour autant se couper des plus de 50 ans qui représentent 80 % des consommateurs actuels. Une sorte de grand écart, donc, et dont le résultat est plutôt séduisant : la volonté d'une évolution du ton est manifeste avec des slogans du type « Tellement vins de bourgogne » et un code couleurs qui évoque les tuiles vernissées des Hospices de Beaune. Cette campagne qui a démarré début décembre dans la presse se déclinera pour moitié entre médias traditionnels et digitaux, mais aussi en affichage dans le métro parisien, à la gare de Lyon (Paris) et en gare de Dijon. Enfin, côté budget, le BIVB a décidé, malgré la baisse de la récolte en 2024, BIVB de maintenir son programme d'action, ce qui va se traduire par un prélèvement de 2,190 millions d'euros sur ses réserves.

Berty Robert

Durabilité, adaptabilité, résilience

Les travaux du pôle Technique du BIVB s'organisent autour de plusieurs sujets emblématiques :
- Le Plan national de durabilité de la vigne et du vin (PNDV3)
- Qanopée (une serre de 4 500 m² créée à l'initiative de la Bourgogne, du Beaujolais et de la Champagne), lieu de prémultiplication des pieds conçu pour sécuriser l'approvisionnement des vignobles face au dépérissement des plants de vigne et dans laquelle les premiers plants arriveront en 2025.
- La préservation de la qualité des vins de bourgogne, en la conjuguant à l'adaptation locale dans la production et en faisant en sorte que les vins soient résilients.
- Le projet sur l'adaptation par l'innovation et la conservation, avec 1 000 lignées de pinot noir, 800 lignées de chardonnay et 300 lignées d'aligoté mises en conservatoires sur des parcelles.
- Le projet Apogée lancé en 2021 pour développer un outil prédictif sur la capacité de vieillissement des vins blancs. Les recherches portent notamment sur les facteurs qui causent des évolutions prématurées.

INFO EQUARRISSAGE

NOUVEAU dans votre département de la Côte d'Or à partir du 1er janvier 2025

SECANIM

DEVIENT VOTRE PARTENAIRE EQUARRISSAGE POUR LA BIOSÉCURITÉ DE VOS ÉLEVAGES

FILIALE DU GROUPE SARIA, SecAnim assure votre sécurité sanitaire par la collecte des animaux morts en élevage.

MON ANIMAL EST MORT :
NOUS CONTACTER 24H/24
dès le 31 décembre 2024

agri-maker.com
> service Ecarinet
> ou Boviclic

equiadieu.fr
si vous êtes propriétaire d'un équidé

08 91 70 01 02
muni(e) de votre n° EDE

03 85 52 18 03
sans n° EDE ou pour toute demande particulière, contactez la permanence téléphonique de 10h à 12h et de 13h30 à 15h30.



// SYNDICALISME

Accords de libre-échange : l'agriculture sous pression

Les accords de libre-échange, sont souvent porteurs de croissance pour les services et de l'industrie. Ils impactent négativement l'agriculture française quand nous discutons avec de grands pays agricoles. Nos partenaires commerciaux ont des normes de productions moins-disantes par rapport à celles imposées par l'UE. Entre suppression de droits de douane, incohérences environnementales et distorsions de concurrence, nos filières agricoles peinent face à l'explosion des importations. Interview croisée de Maxime Buizard-Blondeau, membre du bureau de Jeunes Agriculteurs et Yohann Barbe, membre du bureau de la FNSEA et président de la FNPLait.

Comment voyez-vous le contexte actuel de tensions commerciales multiples ?

Yohann Barbe : *« Le contexte actuel des tensions commerciales est particulièrement préoccupant pour l'agriculture. La guerre en Ukraine, les rivalités entre la Chine et les États-Unis, ainsi que les crises géopolitiques multiples mettent à rude épreuve les agriculteurs. L'UE tente de renforcer son influence mondiale via des accords de libre-échange, qui amplifient un sentiment d'injustice : les agriculteurs européens, soumis à des normes exigeantes, doivent rivaliser avec des importations ne respectant pas ces standards. Mais ne soyons pas naïfs, renforçons notre compétitivité, et surtout pas de transposition française ! Pour protéger l'avenir de l'agriculture européenne, l'UE doit changer son approche et ne plus considérer notre secteur comme une simple monnaie d'échange. Il est urgent de mettre fin à l'Europe passoire. Cela implique de réexaminer les priorités dans les négociations internationales, de renforcer la souveraineté agricole et alimentaire et de garantir des conditions de concurrence équitables. N'importons pas l'agriculture dont nous ne voulons pas ! »*

Que pensez-vous de la politique commerciale européenne ?

Maxime Buizard-Blondeau : *« Déjà, nous dénonçons certaines distorsions de concurrence intra-européennes. Tous les agriculteurs européens doivent disposer des mêmes moyens de productions ! Ensuite, nous devons être protégés de nos concurrents mondiaux. Ils disposent de normes de productions et surtout de coûts de production face auxquels nous ne serons jamais concurrentiels. Pourquoi nos dirigeants veulent nous exposer à cette concurrence déloyale ? JA demande l'exclusion systématique des denrées agricoles et alimentaires des accords de libre-échange ».*

Que négocie-t-on exactement dans ces accords commerciaux, et contre quoi ?

MBB : *« L'accord Mercosur favorise l'automobile, notamment allemande, au détriment de l'agriculture. Nos fermes sont sacrifiées par le duo germanique Von Der Leyen & Scholtz. La faiblesse et l'isolement de la France dans cette négociation doivent nous inquiéter. L'accord du Mercosur se négocie depuis 20 ans. Qu'ont fait nos parlementaires, nos gouvernants, nos présidents pour que nous soyons ainsi au pied du mur ? Il leur faudra rendre des comptes… La Commission européenne doit considérer l'agriculture comme un atout, et non comme une monnaie d'échange, dans les négociations commerciales ».*

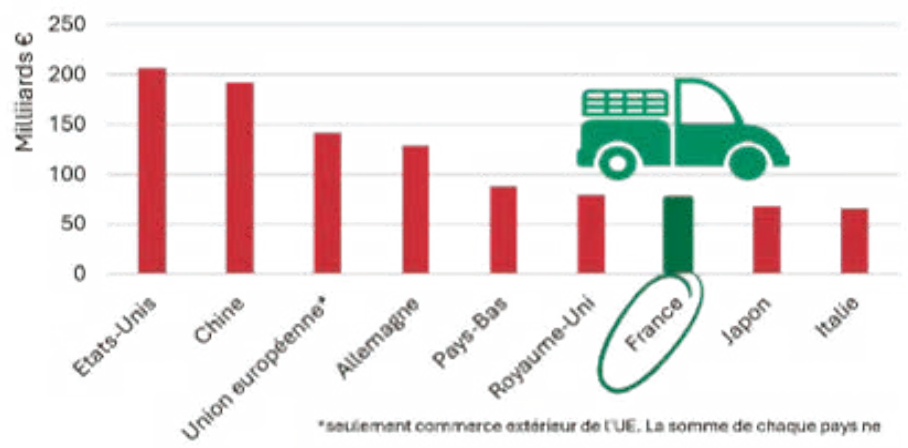
Comment voyez les prochaines étapes avec l'Ukraine ?

YB : *« Tout approfondissement des relations commerciales avec l'Ukraine doit être équilibré, non seulement en réduisant au maximum les répercussions négatives pour les agriculteurs français et européens, mais aussi en mettant l'accent sur nos intérêts agricoles offensifs. L'intégration sera un processus long. L'entrée de l'Ukraine ne se fera pas demain, l'Ukraine devra reprendre l'ensemble de la législation européenne. L'adhésion de l'Ukraine représentera un défi de taille, et peut avoir un impact significatif sur le budget européen, en particulier celui de la PAC. Pour relever les défis, le budget de la PAC devra être renforcé ».*

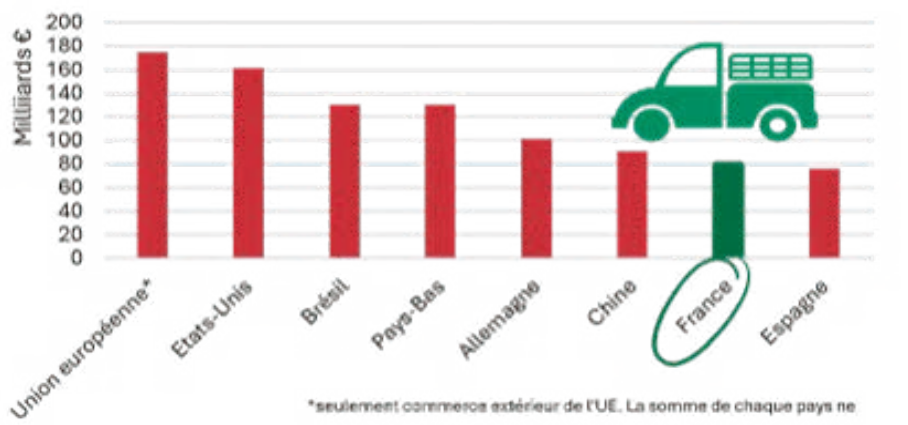
CHIFFRE-CLÉS

PLACE DE LA FRANCE DANS LE COMMERCE AGRICOLE MONDIAL

Importations de produits agricoles et agroalimentaires



Exportations de produits agricoles et agroalimentaires





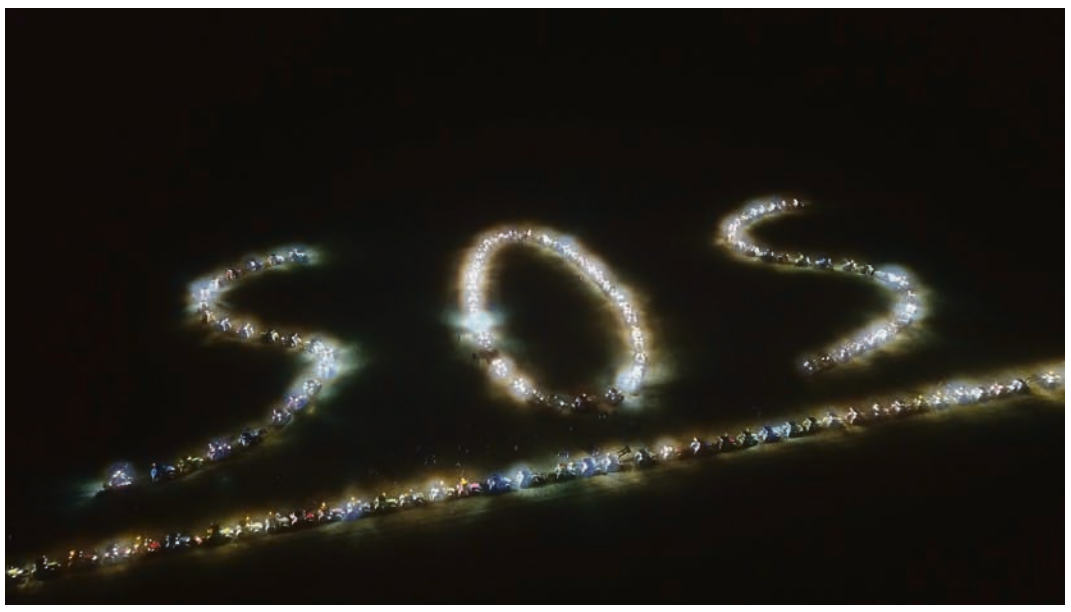
L'ANNÉE 2024 EN IMAGES 1/2

Le premier semestre 2024 aura été ponctué par les importantes mobilisations agricoles du début d'année, ponctuées d'actions spectaculaires. Les actes de prédation auront aussi marqué le printemps. Mais l'agriculture locale a su, également, se montrer innovante, festive et même sportive. Retrouvez ces moments dans la première partie de notre traditionnelle rétrospective de l'année.

// JANVIER



Les attaques de loup se multiplient autour de Pouilly-en-Auxois. Sébastien Garnier, éleveur à Commarin, ne le supporte plus et met en vente une partie de sa troupe ovine.



Près de 200 tracteurs se réunissent près de Pouilly-en-Auxois pour former ce SOS, vu du ciel. L'image est relayée en boucle sur les chaînes d'information en continu et sur les réseaux sociaux', de nombreuses actions syndicales débutent dans le 21.



Terres de Bourgogne revient sur l'opération « communication » menée par les JA de Pouilly-en-Auxois sur le loup. Ce prédateur n'est pas compatible avec l'élevage !



Le jeudi 25 janvier, plus de 200 tracteurs et au moins 500 agriculteurs icaunais se sont réunis pour exprimer leur ras-le-bol. Les autoroutes A6 et A19 ont été bloquées pendant deux jours, à l'initiative de la FDSEA de l'Yonne et des JA 89. Arnaud Rousseau et Arnaud Gaillot, respectivement présidents de la FNSEA et des Jeunes agriculteurs, sont venus apporter leur soutien aux agriculteurs rassemblés à Nitry en leur lançant : « Ne lâchez rien ! ».



La fête de la Saint-Vincent pour le Coteau du Giennois s'est déroulée, le 20 janvier sur les terres de l'appellation. Cette année, le Saint fut transmis du Domaine des Athénées (Legta de Cosne, avec à droite Sophie Ramet) au Domaine de l'Épinau (à gauche Emmanuel Charrier).



Le début de l'année 2024 a été marqué par les manifestations de la FDSEA et des JA partout dans l'Hexagone, comme ici à Coulanges-lès-Nevers sur l'A 77, avec plus de 150 tracteurs au rendez-vous. Durant tout le mois, d'autres rassemblements avaient lieu dans la Nièvre : Clamecy, Luzy ou encore Château-Chinon.

L'ANNÉE 2024 EN IMAGES 1/2



Les annonces de Gabriel Attal, alors Premier ministre, n'ayant pas convaincu, 150 tracteurs et 300 agriculteurs de l'Yonne, l'Aube, la Seine-et-Marne et la Haute-Saône se sont rendus sur l'autoroute A5, à hauteur d'Ourdy, le 30 janvier, pour poursuivre le mouvement, aux portes de Paris, ce durant trois jours. Pendant ce temps, des points de blocage continuaient d'être organisés dans le nord et le sud de l'Yonne.



Le jeudi 22 février, plus de 70 tracteurs et au moins 200 agriculteurs se sont réunis à Auxerre, pour mettre un nouveau coup de pression sur l'État, deux jours avant l'ouverture du salon de l'agriculture. D'abord devant la DDT, puis devant la DDETSPP, en passant par les quais et le centre-ville d'Auxerre, où ils ont fait siège, jusque tard dans la nuit. Un mouvement une nouvelle fois organisé par la FDSEA de l'Yonne et les JA 89.

// FÉVRIER



La vente de l'AEMCCO bat plusieurs records à Arnay-le-Duc. Soixante-neuf reproducteurs charollais (97% du millésime) sont vendus au prix moyen de 627 euros. Un bélier né chez Adrien et Thierry Maréchal à Viévy part à Nancy sur une enchère inédite de 1 000 euros.



La vente du GIE Charolais Évaluation affiche un très beau résultat : 51 veaux trouvent preneur au prix moyen de 3 927 euros. La plus belle enchère (8 100 euros) est réalisée sur un charolais né chez Jean-Pierre Ferré, en Saône-et-Loire. L'animal prendra la direction du Luxembourg.



Suite à l'appel à mobilisation de la FDSEA 58 et des JA 58, une vingtaine de tracteurs avaient répondu présents pour se positionner devant l'hôtel de ville de Cosne-Cours-sur-Loire, le 23 février. Durant le rassemblement, il avait été demandé le désarmement de l'OFB. En guise de contestation contre les normes établies par l'Union Européenne, le drapeau de cette dernière avait été mis à terre par les manifestants.



Les Nivernais ont porté haut les couleurs de leur département au Salon international de l'Agriculture, à l'image de Rosanne Lemaitre et Loïc Pipponiau, entourant Redoutable ayant décroché le Prix de Championnat Mâle et 1er de section mâles nés du 1er août 2019 au 31 juillet 2020.

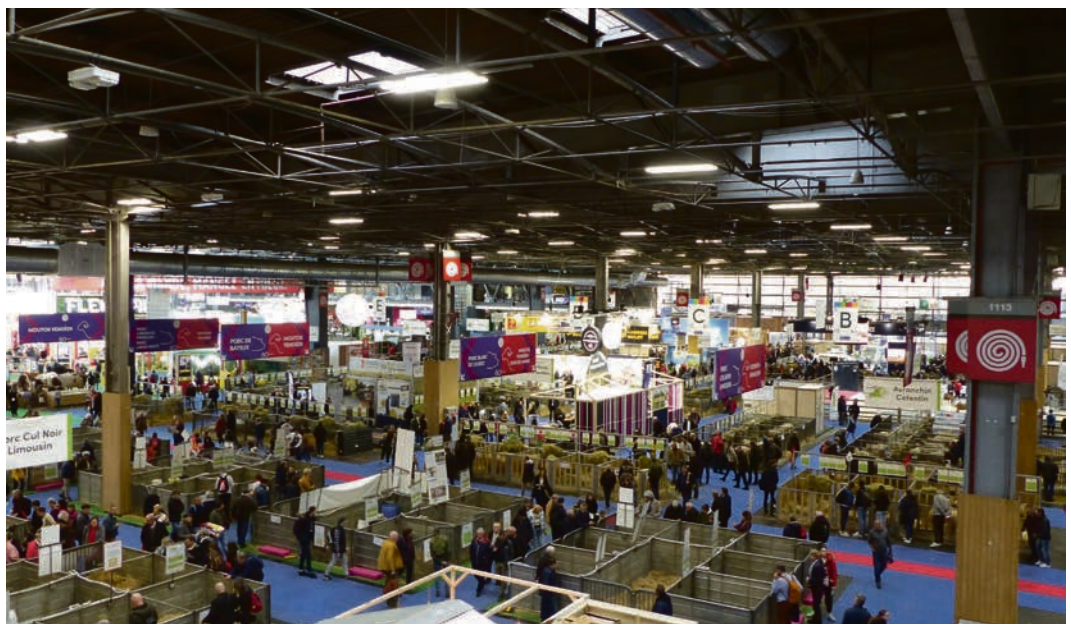


Le 9 février, Franck Robine, alors Préfet de Côte-d'Or et de Bourgogne-Franche-Comté, accorde une interview à Terres de Bourgogne, dans laquelle il revient sur son ressenti du malaise agricole.



Les Côte-d'oriens brillent comme à leurs habitudes au salon de l'agriculture. Dans le concours Trait Auxois', Éric Domin décroche le Graal avec Kiffa de la Fontaine.

L'ANNÉE 2024 EN IMAGES 1/2



Le salon international de l'agriculture s'est tenu du 24 février au 2 mars, à Paris. Des producteurs icaunais étaient présents pour faire déguster les bons produits du département aux visiteurs venus du monde entier. Du côté du concours général agricole, producteurs et éleveurs de l'Yonne se sont distingués. Pascal Jan, préfet de l'Yonne, est allé à leur rencontre le mercredi 28 février.



Le 28 février au Salon de l'Agriculture à Paris, François Sauvadet, président du Conseil départemental de Côte-d'Or et de l'association des Départements de France évoque la possibilité, pour les départements, d'assumer des compétences en matière de soutien à l'agriculture. Une approche qui, pour Christian Morel, vice-président du Conseil régional de BFC, risquerait de complexifier encore la situation liée à la gestion du Feader.

// MARS



Depuis quelques semaines, le Domaine du Bois Bourbon (Livry) testait pour la première fois le pâturage tournant dans les vignes comme alternative aux produits phytosanitaires. Au total, une dizaine de brebis (moutons Charollais croisés Suffolk et quelques Texel) a été positionnée en pâturage tournant (1 ha tous les 7,5 jours).



Le mardi 5 mars, la FDSEA de l'Yonne et les JA 89 ont profité du contre-la-montre par équipe, troisième étape de la course cycliste Paris-Nice, qui passait notamment par Auxerre et Jussy, pour faire passer un message : une banderole géante a été installée sur le pont de Vallan, dans Auxerre, avec écrit « On marche toujours sur la tête.

AGRICULTEURS

VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PROJETS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Grâce à une connaissance fine de nos territoires, nous soutenons les agriculteurs dans la réalisation de leurs projets de transition énergétique avec :
• une expertise dédiée à la filière agricole,
• des solutions de financement en fonds propres.

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL EN PROXIMITÉ : CONSEIL, FINANCEMENT ET INVESTISSEMENT.

AU SERVICE DE NOTRE RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

11/2024 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels, 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes.
Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI. Crédit photo : Getty images.

L'ANNÉE 2024 EN IMAGES 1/2



Le 12 mars, à Longvic, près de Dijon, la Chambre régionale d'agriculture de BFC organisait un grand événement, avec notamment, le politologue Jérôme Fourquet, destiné à réfléchir aux suites à donner au vaste mouvement de colère agricole du début d'année.



Antoine Duthu, éleveur de 250 brebis Île-de-France à Francheville, succède à Baptiste Colson à la tête des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or, qui se réunissent en assemblée à Is-sur-Tille.



Le mercredi 13 mars, une rencontre a eu lieu entre des producteurs et des acheteurs de la restauration collective, à l'Amphi de Sens. Un événement organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec le Conseil départemental, dans le but de promouvoir l'alimentation locale.



Le jeudi 28 mars a eu lieu la 28e édition du forum des métiers de l'agriculture, organisé par les Jeunes agriculteurs de l'Yonne, à la MFR de Villevallier. Pour l'occasion, 16 organismes professionnels agricoles étaient présents pour présenter, aux jeunes, les métiers qui composent le monde agricole et para-agricole. Un événement où Terres de Bourgogne était présent pour répondre à toutes les questions des jeunes et présenter les métiers qui composent un journal.



Une délégation FDSEA-JA21 se rend devant le Conseil régional à Dijon pour demander des explications sur des versements Feader non effectués. Un travail d'usure débute avec la Région.

// AVRIL



L'assemblée générale des Jeunes agriculteurs de l'Yonne s'est tenue le jeudi 21 mars, au lycée agricole d'Auxerre La Brosse, à Venoy. Dans un premier temps, un point sur les dernières mobilisations et les avancées pour la profession a été fait. Puis, la thématique de l'agrivoltaïsme, un moyen pour les agriculteurs de créer de la diversification sur leurs exploitations, a été longuement abordée.



Les premiers jours d'avril ont été marqués par des inondations d'ampleur exceptionnelle dans certains secteurs de l'Yonne, comme le Chablisien et le Tonnerrois, avec d'importants dégâts constatés dans les habitations, les bâtiments ou encore les exploitations agricoles. (Photo : SDIS 89/Jean-Claude Bernard).

L'ANNÉE 2024 EN IMAGES 1/2



Charles Baracco a été réélu président des Jeunes agriculteurs de l'Yonne, portant son nouveau mandat jusqu'en 2026. Il est accompagné d'Antoine Vax, nouveau secrétaire général, et de Jean-Baptiste Godefroy, vice-secrétaire général.



Les 6 et 7 avril, le pôle de Créancey vibre au rythme de la Brune, de la Simmental, de la Montbéliarde et de la Prim'Holstein. Les « journées laitières », premières du nom, rencontrent un très grand succès et devraient rapidement revenir dans le département.



La cérémonie des trophées de l'agriculture célèbre sa septième édition le 10 avril. Dix agriculteurs ou groupes d'agriculteurs sont une nouvelle fois récompensés pour une innovation, un savoir-faire et/ou un engagement au service de la profession.



Nouvelle action syndicale en Côte-d'Or le 10 avril, une délégation FDSEA-JA se rend devant les locaux de l'ASP', encore une fois dans la problématique des retards de paiements. Une action symbolique est également menée au tribunal administratif.



Durant l'assemblée générale des Jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté, Thomas Lemée, nivernais, a été élu président (ici en photo) succédant ainsi à Florent Point. D'autres nivernais font partie du bureau BFC : Simon Gauche, secrétaire général adjoint et Clément Blandin, trésorier.



Les éleveurs de Saône-et-Loire raflent de nombreux prix à la Fête du Boeuf de Créancey le 20 avril. Le Gaec Carementrant, de Longecourt-lès-Culêtre, sauve la mise pour la Côte-d'Or en remportant le grand prix d'honneur génisse.

VOTRE PARTENAIRE DE PROXIMITÉ



COMPAREZ VOS ASSURANCES AVEC GROUPAMA



- Multirisque professionnelle et matériels agricoles
- Protection des récoltes (céréales, fourrage, vignes)
- Santé et prévoyance pour vous, vos proches et vos salariés
- Optimisation fiscale et sociale



groupama-agri.fr

*Offre soumise à conditions, voir détails auprès de votre conseiller Groupama.
Groupama Grand Est, Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09. Document et visuels non contractuels, sous réserve d'erreurs typographique. Crédit photo : ©Aurélien Chauvaud, ©Shutterstock - 09/2024.

Groupama

L'ANNÉE 2024 EN IMAGES 1/2



Entre le jeudi 25 et le lundi 29 avril, quatre élevages icaunais ont été victimes de prédation, dans un secteur à cheval sur l'Avallonnais et le Tonnerrois. Au total, 29 animaux (28 ovins et une génisse), ont été tués. Pour trois des quatre attaques, la piste du loup non a été « non exclue ».



Après trois ans d'absence, les jeux Inter-JA reprenaient du service, le 11 mai à Decize. Une première tenue symbolique puisque le groupement des JA du Canton s'était relancé peu avant. Près de 250 JA de la Nièvre étaient au rendez-vous.



La 95e édition de la foire de Sens a eu lieu du samedi 27 avril au jeudi 2 mai. Et comme d'habitude, le pôle agricole, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, était bel et bien présent.



La Chambre d'agriculture de la Nièvre orchestrait, le 14 mai, une demi-journée, à Narcy, dédiée aux nouvelles technologies dans le cadre des rencontres régionales « Innov'Action ». De nombreux outils étaient présents dont le tracteur autonome non supervisé AgBot 5.115 T2 d'AGXeed.



Une délégation de la section bovine de la FDSEA 58 a réalisé une visite de vérification de l'origine des viandes à la clinique « Le Réconfort » à Saizy. Avec de gauche à droite : Romaric Gobillot, Benoît Perreau, Ludovic Guyard.



De nouvelles équipes cantonales JA revoient le jour en Côte-d'Or. Dans son édition du 17 mai, Terres de Bourgogne présente le nouveau groupe de Précy-sous-Thil, présidé par Théo Villarmet.

// MAI



Le Chablisien a une nouvelle fois été très fortement impacté par un orage de grêle destructeur. Plus d'un tiers du vignoble, soit plus de 2 000 ha de vigne, a été touché, avec des dégâts allant de 30 à 100 %, en fonction des secteurs. D'autres orages de grêle ont frappé l'Yonne les semaines suivantes, causant notamment des dégâts sans précédent dans le Vézelien. La récolte de l'année a fortement été impacté dans les vignobles icaunais.



La FDSEA de Côte-d'Or se réunit en assemblée générale à Venarey-les Laumes le 17 mai. De nombreux dossiers syndicaux sont abordés, quatre mois après les manifestations du début d'année. Une table ronde s'intéresse à l'approvisionnement local et bio de la restauration collective.

L'ANNÉE 2024 EN IMAGES 1/2



Le 17 mai sur le site de la coopérative Feder à Venarey-Les Laumes, en Côte-d'Or était présenté Bov'Adapt, une cage de contention pour bovins très innovante. Fruit de plusieurs mois de recherche fédérant de nombreux partenaires, elle génère moins de stress pour les animaux et améliore les conditions de travail des agents des centres d'allotement. Elle a été primée lors du dernier Sommet de l'Elevage.



Durant la 18e édition de la Fête de la Nature, le 25 mai, l'espace test de maraîchage de Luzy a officiellement été inauguré. Pour rappel, il est situé à Montarmin et le porteur de projet est Vincent Keignaert (à droite).



Cette année encore, l'événement Fleurs de vigne a attiré les foules, le week-end du 25 et 26 mai, tant à l'abbaye Saint-Germain que sur les quais, à Auxerre. Et bien sûr, les producteurs de l'Yonne étaient présents pour faire découvrir ou redécouvrir leurs produits aux visiteurs.



Le 26 mai, la Fête de l'agriculture, organisée par les JA 21, se tient à Is-sur-Tille. Plusieurs courses de C15 s'y déroulent, pour le plus grand plaisir du public.

// JUIN



L'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne a eu lieu le vendredi 31 mai, à Nitry. Durant ce temps, le syndicat majoritaire agricole est longuement revenu sur les mobilisations de fin 2023 et du début d'année, et sur les revendications faites au gouvernement français et à l'Europe. Des mobilisations mises « en pauses », comme l'a rappelé le président de la FDSEA, Damien Brayotel.



Les Journées châtillonnaises, qui mettent en valeur la race Brune, se sont tenues début juin. Les représentants de la race se félicitaient, à cette occasion, d'un rajeunissement des éleveurs.



Après six années à la présidence de la fédération de l'Yonne de Groupama Paris Val de Loire, Pascal Maupois passe le flambeau à Olivier Thibault. Officiellement nouveau président depuis le 1er juin, ce dernier, agriculteur à Villechétive, s'engage dans un mandat de deux ans.

L'ANNÉE 2024 EN IMAGES 1/2



L'union de coopératives Alliance BFC organisait le 8 juin en Côte-d'Or la première édition du Championnat du monde de cyclisme agricole. 350 agriculteurs, agricultrices ou représentants d'organisations professionnelles ont répondu présents.



le 11 juin des agriculteurs s'invitent à la Conférence régionale agricole qui se tient au Conseil régional de BFC, à Dijon. Ils sont venus exprimer leur impatience face au problèmes des aides Feader gérées par la Région et toujours pas réglé.



La Nièvre a connu des conditions climatiques difficiles, avec un pic de précipitations la semaine du 21 juin engendrant des conséquences pour toutes les productions, dont ici dans l'exploitation du Potager d'Ici à La Barratte à Nevers. Crédit photo : Le Potager d'ici.



La FDSEA 58 et les JA 58 ont invité les candidats aux élections législatives à échanger sur le grand thème de l'agriculture le 24 juin, à Arleuf puis à Garchizy.



Le lundi 24 juin s'est tenu l'événement « origine France » chez Metro, à Monéteau, organisé par la section bovine de la FDSEA de l'Yonne, en lien avec la Chambre d'agriculture. L'objectif était de mettre en avant la démarche « éleveur & engagé » en échangeant avec les restaurateurs indépendants se fournissant chez Metro et en leur faisant déguster de la viande d'éleveurs engagés dans cette démarche.



Beaucoup d'agriculteurs icaunais se sont lancés dans les moissons le mercredi 26 juin. Une récolte débutée tardivement à cause des multiples aléas climatiques de l'année et de l'excès d'eau, qui ont d'ailleurs très fortement impacté la récolte. Pour beaucoup, les moissons 2024 sont à oublier.

// PARTENARIAT

L'insertion professionnelle locale

Durant la 28e édition de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), du 18 au 24 novembre, une rencontre au Domaine Marielle Michot (Saint-Andelain) était organisée pour illustrer l'insertion professionnelle.

À l'occasion de la 28e édition de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), du 18 au 24 novembre, le Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (Geiq) Viti Nièvre et Cher, en partenariat avec France Travail et Cap Emploi, a organisé un événement au Domaine Marielle Michot, adhérent engagé au sein du Geiq. Cette rencontre a mis en lumière une initiative locale au service de l'insertion professionnelle, tout en illustrant les bénéfices du partenariat national entre France Travail et la Fédération Française des Geiq.

Une action locale

Lors de cet événement, les participants ont eu l'occasion de découvrir les métiers de la viticulture à travers une visite immersive du domaine, d'assister à des échanges sur les dispositifs d'accompagnement et d'entendre des témoignages d'entreprises et de partenaires de l'insertion. Ces interventions ont illustré la complémentarité des acteurs mobilisés pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, en particulier celles en situation de handicap. Aurélie Pradeau, directrice du Geiq Viti Nièvre et Cher, a souligné l'importance de ce travail collaboratif : *« À travers cet événement, notre objectif est de montrer que nous sommes des employeurs inclusifs et que nous travaillons à professionnaliser nos pratiques sur les questions du handicap. Identifier les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, savoir qui contacter, comment adapter un poste, c'est tout un savoir-faire que nous développons avec France Travail. Ils sont des partenaires essentiels, que ce soit pour publier nos offres ou orienter des candidats. Cette collaboration en amont est déterminante pour assurer un processus de recrutement adapté ».*

Un partenariat pour un impact durable

Selon Thomas Margueritat, responsable d'équipe à l'agence France Travail de Cosne-Cours-sur-Loire : *« Notre collaboration avec les Geiq est particulièrement essentielle dans le secteur nivernais, notamment dans les domaines du transport, du BTP, du sport ou de la viticulture. À Cosne-Cours-sur-Loire, par exemple, ce partenariat nous permet d'accompagner des employeurs qui n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour structurer leurs recrutements. Répondre de façon ciblée aux besoins des entreprises est au cœur de nos engagements, notamment avec le récent déploiement de la plateforme FranceTravail.pro [1]. C'est un travail progressif, mené en lien étroit avec l'ensemble des Geiq, qui profite à tous : les candidats, les entreprises adhérentes et France Travail ».*

Cet événement reflète l'esprit du partenariat entre France Travail et la Fédération Française des Geiq, visant à développer des solutions concrètes et adaptées aux réalités des entreprises sur le terrain. Pour mémoire, Thibaut Guilluy, directeur général de France Travail, et Pierre Lobry, président de la Fédération française des Geiq, ont signé en juillet 2024 le renouvellement du partenariat national entre leurs deux structures.



Une rencontre au domaine Marielle Michot était organisée.

Fédération Française des GEIQ

D'après communiqué

1. https://pro.francetravail.fr/bienvenue/

// EMPLOI

Ouvrir les horizons

Le 5 décembre, l'association FETE, organisait la 4e édition du forum Mix & Match au Palais Ducal à Nevers.



27 structures étaient présentes lors du forum Mix & Match à Nevers, dont l'Anefa.

FETE - Femmes Égalité Emploi.

Afin de présenter les métiers traditionnellement *« masculins »* au public féminin, en recherche d'emploi ou en réorientation professionnelle, le 4e forum Mix & Match se déroulait le 5 décembre au Palais Ducal à Nevers. Pour rappel, cet événement est organisé par l'association FETE - Femmes Égalité Emploi, œuvrant depuis plus de 30 ans en Bourgogne-Franche-Comté pour faire avancer l'égalité et la mixité professionnelles.

Pour cette édition, 27 structures étaient présentes (entreprises, organismes de formations et associations d'insertion), dont celles du secteur agricole avec notamment l'Anefa, le Giecq Viti ou encore le CFPPA Nevers-Cosne-Plagny.

Un succès à reconduire

Karla Martinez, chargée des partenariats à l'association FETE - Femmes Égalité Emploi, stipule : *« l'édition 2024, a été un succès, les visiteuses étaient beaucoup plus nombreuses qu'en 2023 (80 % de plus) et les entreprises locales ont joué le jeu pour venir présenter leurs métiers permettant d'ouvrir les horizons professionnels à notre public féminin ».* De son côté, Daphnée Thenadey, animatrice de l'Anefa 58 explique que : *« les métiers agricoles s'ouvrent de plus en plus à la mixité, notamment car les conditions de travail se sont grandement améliorées ces dernières années notamment grâce à l'évolution du matériel. Et, participer à ce forum permet de mettre en lumière cela auprès d'un public souhaitant se renseigner. À mon sens, cet événement permet d'échanger avec les visiteuses et de répondre à toutes leurs interrogations sur ces métiers dits « masculins », le tout sous le prisme très particulier du spectre féminin. En tout cas, le monde agricole et toutes les filières attirent de plus en plus de femmes ».* Pour preuve, les femmes représentent 1/4 des chefs d'exploitation, coexploitants ou associés en 2020 contre 8 % en 1970 (voir : https://agriculture.gouv.fr/infographie-la-place-des-femmes-dans-lagriculture). Si pour le moment le programme de l'édition 2025 du forum Mix & Match n'est pas connu, une chose est sûre selon Karla Martinez : *« il y aura bien une 5e édition ».*

Chloé Monget d'après communiqué

Renseignements : contact@fete-egalite.org



// ANNIVERSAIRE

21 Une belle soirée pour les 30 ans de Valagri

La concession Fendt de Brazey-en-Plaine, en Côte-d'Or, a célébré cet anniversaire début décembre lors d'une soirée qui a rassemblé 300 clients, les collaborateurs et les fournisseurs.



Une soirée festive sur le thème de la fête foraine et de la magie.

Régis Thurel, dirigeant de Valagri, et ses équipes ont voulu célébrer l'anniversaire de l'entreprise en proposant une soirée festive à leurs clients. Une soirée déclinée sur le thème de la fête foraine avec différentes attractions permettant de se divertir et de passer un bon moment en cette fin d'année. Dans son discours d'accueil, Régis Thurel a remercié les clients pour leur fidélité et leur confiance tout au long de ses 30 années, les collaborateurs pour leur engagement et les fournisseurs pour leur accompagnement.

Il a aussi remercié sa sœur Edwige et son épouse Nathalie pour leur soutien au quotidien avant de rendre hommage à Florence, sa sœur disparue trop tôt en début d'année. Organisatrice des évènements de l'entreprise, cette dernière, par sa gentillesse et sa bienveillance, contribuait à l'ambiance familiale de l'entreprise. À son évocation, bon nombre de paires d'yeux étaient embuées.

Paul, le fils de Florence, et son amie Sonia, viennent d'intégrer l'entreprise comme commercial sur le Jura et chargée de communication. Florence n'est pas bien loin !

30 ans d'évolutions

En 30 ans, l'entreprise créée par André Thurel s'est fait une place dans la distribution des agroéquipements. À sa création, la concession Fendt sur la Côte-d'Or était « hébergée » chez son voisin Brazey-Motoculture, dirigée par Bernard Maigrot dont l'atelier assurait le SAV de Valagri. En 1995, Régis Thurel a intégré l'entreprise au service pièces.

En 2002, un bâtiment était construit à Ciel (71) après l'attribution par Fendt de 20 cantons sur le nord de la Saône-et-Loire et 5 sur le Jura. 5 ans plus tard, le bâtiment de Brazey-en-Plaine sortait de terre et l'année suivante, Valagri s'installait à Renève.

Le maillage du territoire était dès lors complet. Se sentant à l'étroit, le siège de Brazey a été agrandi en 2022 avec le rajout de bureaux et d'un showroom. Cette croissance méritait bien quelques surprises : financement spécial anniversaire, tombola et feu d'artifice, tiré derrière la concession.

De nombreux agriculteurs sont revenus le lendemain, 6 décembre, à la journée portes ouvertes au cours de laquelle une large exposition de matériels était proposée avec notamment la présentation du nouveau Fendt 600.

// RENCONTRE

58 Les liens du livre

Dans le cadre du festival « Les petites Fugues », orchestré par l'agence Livre et Lecture BFC, l'autrice Isabelle Pandazopoulos s'est rendue à la rencontre des élèves de 4e du Legta du Morvan le 26 novembre, au Legta du Morvan (Château-Chinon). Ces derniers avaient convié des résidents de l'EHPAD de Château-Chinon afin qu'ils profitent de l'événement. Les résidents saluent cette invitation et disent avoir apprécié cette *« belle sortie dans le monde ordinaire »*. Du côté des élèves, cette rencontre s'est avérée valorisante, puisqu'ils ont pu échanger avec l'autrice sur son métier d'écrivain ainsi que sur son parcours professionnel. Pour clore la rencontre, une lecture du début du roman Parler comme tu respires a été effectuée.

Pour mémoire, en amont de la rencontre, les élèves du Legta avaient été invités à se familiariser avec l'univers du livre au centre culturel Condorcet (Château-Chinon) durant le mois d'octobre, puis ont réalisé des travaux d'arts plastiques autour du roman d'Isabelle Pandazopoulos Demandez-leur la lune.

Corinne Merle (Legta du Morvan)



22 élèves de 4e du Legta du Morvan et près d'une dizaine de résidents de l'Ehpad de Château-Chinon, ont rencontré Isabelle Pandazopoulos, le 26 novembre, au Legta du Morvan (Château-Chinon). Crédit photo : Corinne Merle (Legta Morvan).

// ENSEIGNEMENT

21 Des BTS qui se mouillent pour l'eau

Des étudiants de 1re année en BTS Agronomie Cultures Durables du lycée agricole de Quetigny, en Côte-d'Or, ont organisé un Forum de l'eau auquel étaient conviés de nombreux intervenants.

Le 10 décembre, l'amphithéâtre du lycée agricole Olivier de Serres de Quetigny, près de Dijon a servi de cadre à un Forum de l'eau organisé par des étudiants de première année du BTS Agronomie Cultures Durables et dont le thème était « Quelle eau pour demain en Bourgogne-Franche-Comté ? » . Six intervenants ont participé : Clément Doney (Dreal BFC), Laurent Monnot (Suez), Laure Ohleyer (Chambre d'agriculture 21), Lisa Largeron (Syndicat du bassin de l'Ouche), Pascal Chadoeuf (agriculteur à Fauverney, en Côte-d'Or et président de l'Association syndicale autorisée (ASA) du Champaison) et Jean-Pierre Sonvico (Fédération de Côte-d'Or pour la pêche et la nature). La cheffe d'établissement d'Agro Campus Dijon, Béatrice Chevallereau, a souligné sa fierté *« que les jeunes se saisissent de ces sujets très importants pour l'avenir »*. Christian Morel, vice-président en charge de l'agriculture de la Région Bourgogne-Franche-Comté, a également évoqué les manques d'eau, les excès, et surtout l'importance de sa qualité. Enfin, Jean-Michel Grenier, vice-président du Conseil de développement de Dijon Métropole, a souligné les liens entre la thématique de l'eau, le plan Climat Air Énergie Territorial et la transition alimentaire. Les étudiants de Quetigny ont organisé ce forum avec l'aide de plusieurs de leurs enseignants : Sandrine-Daria Hily, (enseignante en éducation socioculturelle), Yvonne Si-Mohamed (documentaliste) et Jean-Philippe Gérard (enseignant en économie). Environ 200 participants étaient présents : des classes de terminale, de BTS, une classe de préparation scientifique du lycée Olivier de Serres accompagné par leurs enseignants, mais aussi des élèves et formateurs du CFA, du CFPPA, de la MFR de Combeau Fontaine, en Haute-Saône.



Tous les aspects de l'usage de l'eau, et notamment ceux liés à l'activité agricole, ont été abordés.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Optimiser ma pulvérisation

• Du 21 au 23 janvier 2025

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose une formation sur l'optimisation de la pulvérisation. Elle se tiendra le 21 janvier à Bretenière, le 22 à Créancey et le 23 à Baigneux-les-Juifs. Au programme : identifier les paramètres et facteurs impactant la réussite de son implication, définir les critères essentiels pour le choix des buses, savoir décrypter la formulation des produits de traitement et comprendre leur influence sur la qualité de pulvérisation, identifier une dérive et comprendre comment la corriger, analyser les caractéristiques biologiques des plantes pour adapter le volume de bouillie et/ou les types d'adjuvants, déterminer l'ordre d'incorporation des produits dans la cuve du pulvérisateur en fonction de leurs caractéristiques, approche pratique de l'outil pédagogique Pulv & Dyn.

Renseignements : Stéphanie Tournois au 06 31 40 89 16 ou par mail : stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Biosécurité générale

• 16 janvier (secteur Pouilly)

Marine PETIOT, CA21 - 06 73 74 76 39 – marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Créez des visuels attractifs avec canva

• 23 janvier à Bretenière

Corine GARNIER PENNING, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Sécuriser votre troupeau grâce à un chien de protection

• 13 janvier

Afin d'avoir les clés pour décider d'intégrer un chien de protection dans son troupeau, la Chambre d'agriculture de la Nièvre orchestre une rencontre sur ce sujet le 13 janvier dans l'après-midi à Montigny-sur-Canne.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Les aides : les comprendre pour les optimiser

• 28 janvier

Cette formation complémentaire au parcours CERTI CREA vous aidera à comprendre ce qu'est la Politique Agricole Commune, comment elle s'articule et comment elle peut impacter les exploitations agricoles. Vous connaitrez toutes les aides qui en découlent et identifierez celles auxquelles vous pourrez prétendre , en cohérence avec votre système d'exploitation. Lieu : Nevers

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Créer des visuels pertinents et accrocheurs

• 30 janvier

Un Pour 2025, la Chambre d'agriculture propose une nouveauté en matière de communication dédiée aux exploitants via un webinaire pour savoir définir sa charte graphique, découvrir et s'approprier Canva, et savoir exporter, imprimer son design. Durée 1 h 30, de 12 h 30 à 14 h.

Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Savoir faire son plan prévisionnel de fumure avec Mes Parcelles

• 31 janvier

Afin de s'approprier les nouvelles contraintes réglementaires concernant la fertilisation et maîtriser les fonctionnalités du plan prévisionnel de fumure de Mes Parcelles, la Chambre d'agriculture vous propose une formation sur ce thème à Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Certicrea : Devenir chef d'exploitation

• 6, 21 et 27 janvier (formation de 3 jours)

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 92 22 10.

// CDC Viti, Conduite des arbres en agroforesterie

• 7, 8 et 9 janvier

Dans le Chablisien.

Contact : Audrey Cellier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 44 17 59 02.

// Gérer les envahisseurs vivaces avec les leviers agronomiques

• Mercredi 15 janvier

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Manon Loustaunau (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 42 71 37 63.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Méthanisation à Beaune

• Mardi 14 janvier

L'Ademe BFC et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté organisent une journée régionale consacrée à la méthanisation. Elle se tiendra au palais des congrès de Beaune à partir de 8h30. Elle s'adresse aux exploitants méthaniseurs, porteurs de projets et collectivités. Au programme : des témoignages, la présentation d'outils et des accompagnements techniques et financiers, la présence de financeurs

Renseignements : mathilde.bonnet@ademe.fr. www.methabfc.fr

// Semaine commerciale des éleveurs charolais

• Du 20 au 25 janvier

Le Comité d'agriculture de Semur-en-Auxois organise une semaine commerciale dans les élevages charolais participant au concours de Semur. Une quinzaine d'élevage présenteront plus de 400 reproducteurs disponibles à la vente.

Entrée gratuite, renseignements, liste des élevages et animaux à vendre auprès de Lydie Perrin au 03 80 90 68 80 ou par mail : lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Rencontres FDSEA 58

• Jusqu'au 9 janvier

La FDSEA 58 organise d'autres rendez-vous thématiques prochainement : pour la formation emploi : pour l'élevage, le 16 janvier, horaire et lieu à confirmer (E.N. : Christine Valentin) ; pour la production laitière, date, horaire et lieu à confirmer (E.N. : Jean-Philippe Bonnefoy) ; une réunion pour la section des anciens de la FDSEA 58 est aussi en cours de programmation pour janvier 2025. Enfin, une rencontre commune JA et FNSEA aura lieu le 9 janvier 2025 (E.N. : Thierry Coué et Maxime Buizard-Blondeau), horaire et lieu à confirmer.

Renseignements : fdsea58@fdsea58.fr ou au 03 86 93 40 92.

YONNE

// Formation finance des Cuma

• Mardi 21 janvier

Le réseau Cuma BFC organise une journée de formation le mardi 21 janvier, salle Cadet Rousselle du CerFrance d'Auxerre (37 rue de la Maladière), pour maitriser le volet financier des Cuma. Lors de cette journée, sera abordé : le fonctionnement économique (bilan des comptes de résultats, les indicateurs de gestion), les choix de gestion (affectation du résultat, gestion des investissements et des impayés, les obligations statutaires), ou encore le calcul du coût de revient (avec l'analyse des résultats). Des temps d'échanges sont également prévus.

Contact : Mathilde Bonneau (animatrice des Cuma de l'Yonne) au 03 86 46 45 44 / 06 12 22 87 47 ou à mathilde.bonneau@cuma.fr.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.
Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

07 - Vends tracteur Renault ares 816 rz différentes réparations faites visible sedec conte alba + div matériel agricole 21000 € à débattre

✆ 06.75.06.89.19

38 - Case IH 100 avec chargeur, année 1999, 7500 heures, bon état, pneu 10 % usures, prix : 22000 euros.

✆ 06 69 73 28 17

38 - Vends chaînes de déneigement de tracteur, roue avant dim 12/4R24 très bonnes états comme nneuves prix à débattre.

✆ 06 49 79 02 46

Travail du sol

38 - Vends herse 4,50 m TBE dents diam 22 repliage manuelle 400 euros, 1 cultivateur Huard 2,50 m 13 dents diam 25 en spirales 350 euros TBE.

✆ 04 76 64 54 40

Récolte

01 - Vends presse BR Massey Ferguson 3130F chambre fixe 2018 état neuf prix à débattre - Scea Froment.

✆ 06 89 82 04 72

Distribution

26 - Vends pailleuse Lucas type Castor+ 30R état neuve, servie 3 mois cause décès.

✆ 07 50 35 27 88

Epandage

26 - Vends épandeur engrais Amazone ZAM Pretix 1200L année 2010, disques OMT 10-28 2800 euros à débattre

✆ 06 45 66 71 94

Manutention

07 - Vends coupe balles machale neuf 3000 €.

✆ 06.84.23.73.14

26 - Cherche chargeur MX 40 85.

✆ 06 84 11 71 96

Divers

01 - Vends éléments serre tunnel largeur 5m60x2m15 Ht 2m40 + serre largeur 4mx2m15 Ht 2m.

✆ 06 82 07 33 68

01 - Vends MB TX 30 NH trémie 5T houe Yetter charrue 5 socs NH TM155 benne 14T vibro 5m50.

✆ 04 74 67 82 85

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.

✆ 06 63 31 48 59

26 - Vends atomiseur Nicolas 1500L année 2017, pulvérisateur Berthoud 600L année 2011 TBE contrôles OK

✆ 06 80 05 05 36

38 - Cause retraite v ds round baller John Deere 545, herse plate Quivogne 5,25 m, pulvérisateur Berthoud access 800 l rampe 15 m, semoir céréales Sulky 3 m - 21 rangs, 6 box à veau.

✆ 06 30 15 90 39

38 - Vends cause cessation activité, Tracteurs Same 95t 6000h 2009 avec cabine lochman démontable et roue jumelé, Ford 5610 70cv cabine 6000h 1985, Remorque Deguillaume 9T Ridelles rehausses et grande rallonge du plateau.

✆ 06 28 84 06 63

38 - Cause cessation vends 2 vaches allaitantes suitées, génisses 20 mois, brebis Charolaises, bois de chauffage frêne en barre.

✆ 06 81 62 15 57

58 - Vends aplatisseur à grains Rexit avec moteur fixe, 5 ch, état parfait. (5001)

✆ 07 87 95 74 94

58 - Cause retraite vend plusieurs cellules à grains diam 4.46 - 5.34 - 6.24. 2 boisseaux 110 Q. Vis sous tube diam 160. 2 élévateurs. Vis en auge 12 m. Le tout TBE petit prix sur demande à débattre. (5104)

✆ 06 67 28 02 42

71 - Vends cause retraite trac. Case MXU 115, 2005, 6.800 h, benne Brimont 7 t, épandeur engrais Sulky DPX-Prima, 600 l, 12-24 m, chisel 5 dts Sicam.

✆ 06 81 35 38 56 HR

74 - Vends 2 jantes tract. Deutz D6807 dim 169R34, moyeu diam. 160, 8trs diam. 205.

✆ 06 73 27 07 44

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends bétaillère VL Citroën Jumper année 2008, 180000Km, BE, CT ok, caisse intérieur alu, prix 12000 euros.

✆ 09 46 09 10 29

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.

✆ 06 42 69 14 31

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Achat-Vente

Culture

21 - Vends 55 T trèfle déshydraté, prix négociable. Livraison possible ou prendre à la ferme (Baigneux-les-Juifs). (5201)

✆ 06 75 02 71 69
06 81 85 10 89

Récolte

07 - Vends foin 2024 balles rondes prairie naturelle prix bas

✆ 06 42 24 73 46

42 - Producteur vend maïs ensilage + maïs épis + foin + foin de luzerne. Possibilité livraison.

✆ 06 82 29 74 85

42 - Vends balles rondes de foin + foin balles rondes enrubannées + rabot racloir.

✆ 04 77 97 42 94

Fourrage

21 - Vends foin luzerne Ray grass bottes 550 kg Récolte 20/23 100€ la tonne à débattre. (5102)

✆ 06 59 73 14 65

39 - Vends paille bottes carrées et bottes rondes.

✆ 06 73 92 81 55

89 - Vends foin bottes rondes 120x120. (5101)

✆ 06 87 50 82 50

Terrain

01 - Cherche terrain à acheter pour maraîchage de 2 à 5 ha secteur Chatillon sur Chalaronne.

✆ 06 24 75 85 10

26 - Vends belle parcelle de bois, bois d'œuvre chênes + pins de 1ha 40.

✆ 06 87 51 48 38

26 - Vends terrain agricole d'1 hectare avec cerisiers sur la commune de Lapeyrouse Mornay 8000 euros.

✆ 07 82 10 08 34

Location

Agricole

42 - Vends 4 génisses Prim'holstein. Origine + 10 000 L, 2 génisses 3 mois sevrées, 450 euros l'une, 2 génisses 1 mois, 350 euros l'une.

✆ 04 77 65 53 15
ou 06 88 71 55 18





// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Emploi

Offre



CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR NEW HOLLAND

RECHERCHE

1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)

Poste à pourvoir de suite

SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise

Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

01 - Expl. céréales, légumes industries, recherche salarié agricole polyvalent exécution de tous travaux agricoles + entretien matériel. Expérience souhaitée, autonome, motivé, CDI.

✆ 06 76 03 14 55

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher

✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement pour intervenir au sein de 8 exploitations sur le canton de Baugy (15 kms autour). Tâches : traite, entretien, alimentation et manipulation des animaux (caprins, bovins laits, bovins allaitants, ovins), travaux dans les champs (déchaumage, travail du sol, travaux de fenaison…), conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends et jours fériés possibles. Rémunération : 13.30€ (brut)/heure. Kilomètres indemnisés. Poste en CDI, à pourvoir immédiatement. Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.

✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24



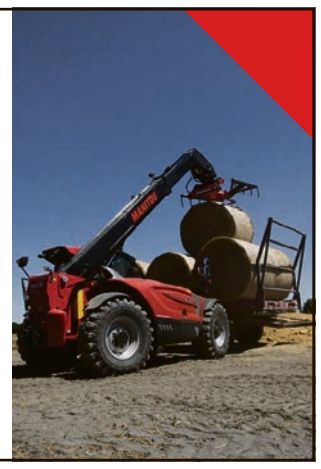
FREEPIK

Cichy Manutention

concessionnaire Manitou/Yanmar

RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.

Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



BOucheron TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES

FENDT JCB

Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89)
et de Ménétreux-le-Pitois (21)

TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)

Contactez-nous au **03 86 75 63 22**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

69 - Dom viticole cherche chauffeur tracteur enjambeur pour zone Sud Beaujolais 69.

✆ 04 78 47 93 45

69 - Dom viticole cherche second de chef de culture pour zone des crus beaujolais 69. Profil ex vigneron souhaité

✆ 04 78 47 93 45

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin.

✆ 06 63 31 48 59

Animaux

Bovin

21 - A vendre, 10 taureaux charolais inscrits, 12-14 mois, génotypés dont 2 à génisses. Index FN de 97 à 106. IVMAT de 113 à 121. Élevage 100% IA depuis plus de 40 ans. EARL du Montrond, Parisot Bruno et Vincent. (4805)

✆ 06 15 28 77 63

42 - Vends taureaux charolais 14-15 mois, génotypés, sans cornes, issus IA. EARL Elevage Plasse. REGNY

✆ 06 84 53 10 12

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans, maigres au pré, vêlage facile. Earl Pellé Jérôme. (4703)

✆ 06 47 59 78 09
06 37 56 84 66

69 - Elevage inscrit vend reproducteur Limousins bonnes origines.

✆ 06 71 61 73 16

71 - Él. char. HBC ss corne vend tx 30 M, 2 A, 14 M, plusieurs homozygotes, ttes gar., génisses S.C. 2 A et laitonnes, sélection du ss corne depuis 35 A, liv. poss.

✆ 06 08 84 26 46

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.

✆ 06 08 06 98 65

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Chien

71 - Vends magnifiques chiots croisés borders c. 80 % et bergers des Pyr. 20 %, père+mère extra bovins-ovins, gardiens, mordant pour bovins, nés le 15/09/24, n° mère 250268743586451, non lof, vacc. canigen, portée de 9, siret 412 175 473.

✆ 06 98 34 14 58

89 - A réserver, chiots beauceron, portée de 5, nés le 09/11/24, non LOF. Mère N° 250269611201984. (5103)

✆ 06 20 97 08 19

Divers

01 - Propose pension pré pour bovins ou équins du 01/05/2025 au 15/11/2025 sur prairie ombragée de 11 Hectares + 11 autres hectares de regain à partir de Septembre, le tout sur la commune de Corcelles 01110. Prairie alimentée en permanence en eau de source. Gardiennage quotidien assuré. Surface pouvant accueillir entre 15 et 20 bovins ou équins. Prix entre 1.40 € et 1.60 € par tête selon âge et taille des animaux(à debattre). Ou éventuellement possibilité d'un forfait annuel.

✆ 06 24 32 65 17

Des professionnels à votre service

FORAGE EAU GEOTH

02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins

AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES

FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

MIZ'FAB PERFORMANCE WELDING
Tel. 07 68 39 70 58
mizzfab.weld@gmail.com
ACIER, INOX, ALU ET TITANE
Procédé SAEE, MIG/MAG et TIG
RÉPARATION / REFABRICATION
TRAVAUX DE SOUDURE
Secteur Seurre / St Jean de Losne

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Les bureaux de TERRES DE BOURGOGNE SERONT FERMÉS du mardi 24 décembre 2024 au soir au jeudi 02 janvier 2025 au matin.

TERRES DE BOURGOGNE

vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année.



Terres de Bourgogne
LE JOURNAL DE RÉFÉRENCE POUR L'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE
ABONNEMENT

CHAQUE VENDREDI à la maison et accessible PARTOUT et à tout moment
abonnement@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 40



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS DES STATUTS

GFA DE LA COMBE A LA DAME
Groupement foncier agricole
Au capital de 109 763,29 euros
Siège social Nesle-et-Massoult
21330 Laignes
319 245 866 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 01/12/2024, l'AGE a décidé :
- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale GFA DE LA COMBE A LA DAME par GFA DE LA BERGERIE DU CHÊNE, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- de transférer le siège social du Sennevoy le Bas, 21330 NESLE ET MASSOULT au 4 rue du Moulin 21330 NESLE ET MASSOULT à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis. La Gérance

AL24016535

MODIFICATIONS

GFA DE LA COMBE A LA DAME
Groupement foncier agricole
Au capital de 109 763,29 euros
Siège social:Nesle-et-Massoult
21330 Laignes
319 245 866 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 15/01/2019, l'associé unique :
- a procédé à la régularisation de la nomination en date du 04 juin 2011 de Monsieur Dominique PRIEUR, demeurant 4 rue du Moulin 21330 NESLE ET MASSOULT, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Madame Marie Madeleine PRIEUR décédée le 03 juin 2011 et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Monsieur Dominique PRIEUR. L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence ;
- a décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 17 janvier 2119, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Pour avis. La Gérance

AL24016536

MODIFICATION DU CAPITAL

PAMARAS
SARL au capital de 10000 €
Siège social : 1 place des cordeliers
21000 Dijon
453 200 875 RCS de Dijon

Par une décision du 01/07/2024, l'associée unique a décidé, à compter du 01/07/2024, d'augmenter le capital social de 239.000,00 euros par incorporation de réserves, le capital social se trouvant porter de 10.000,00 euros à 249.000,00 euros.
Mention au RCS de Dijon

AL24016546

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

HOLDING HEMA
Société civile
au capital de 1.502.360 euros
Siège social : 2, impasse du Château
Château de Laborde
21 200 MEURSANGES
844 903 716 RCS DIJON

Par décision unanime du 24/11/2024, les associés ont décidé de nommer la société ETC AUDIT, Place de l'Europe, 89000 St-Georges-sur-Baulche en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.
Pour avis

AL24016658

MODIFICATION DU CAPITAL

GFA DE LA COMBE A LA DAME
Groupement foncier agricole
Au capital de 109 763,30 euros,
siège social Nesle-et-Massoult
21330 Laignes
319 245 866 RCS DIJON

La collectivité des associés réunie le 07 mai 1997 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 137 204,12 euros à 109 763,30 euros par rachat et annulation de 180 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :Le capital de fondation est fixé à 137 204,12 euros. Il est divisé en 900 parts sociales de 152,45 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.
Nouvelle mention : Le capital est fixé à 109 763,30 euros. Il est divisé en 720 parts sociales de 152,45 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.
Total égal au nombre de parts composant le capital social : 720 parts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis. La Gérance

AL24016714

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BIENVENU STEVEN TAXIS
Société par actions simplifiée
Au capital de 441 000 euros
Siège social : 4T rue Jean-Baptiste Lallemand
21000 DIJON
891 117 863 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 28.06.2024, le Président de la société par actions simplifiée BIENVENU STEVEN TAXIS, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 4T rue Jean-Baptiste Lallemand,21000 DIJON au 4, rue du Buet 21140 VILLARS ET VILLENOTTE à compter du 28.06.2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL24016741

NON DISSOLUTION

ISOCELE MMQ
SARL au capital de 13 750 €
Siège social : 9 Place Ziem
21200 BEAUNE
453 890 451 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 5 avril2024, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL24016746

FP2G PARTNERS
9 rue de l'aviation
21121 DAROIS
Tel : 03 80 35 38 39
contact@fp2gpartners.fr

MODIFICATIONS DES STATUTS

VL-INVEST
SARL au capital de 1000 €.
Siège social : 11 Rue DE LA BELLE RUE
21150 BUSSY-LE-GRAND.
794330993 RCS de Dijon.

Aux termes de l'AGE en date du 27 novembre2024, les associés ont décidé à compter du 27 novembre 2024 :
De modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination Bioterramar France,
De transférer le siège social à 16 rue du Tilleul,21220 Brochon
Aux termes de cette même AGE, à compter du 27novembre 2024, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
- M. Jean-François VELUT, demeurant 16 rue du Tilleul, 21220 Brochon en remplacement de Mme Angélique VELUT
Mention sera portée au RCS de Dijon
Pour avis

AL24016747

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

THES & TRADITIONS
SAS au capital de 1000 €
Siège social : 2 rue de l'aqueduc darcy
21121 Ahuy
822 607 040 RCS de Dijon

Le 12/09/2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 302 Chemin du Grand Babol 13109 Simiane-Collongue, à compter du 12/09/2024.
Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS d' Aix-en-Provence

AL24016771

MODIFICATION DU CAPITAL

LA BEAUNE ADRESSE
SAS au capital de 500 000 €
8 Ruelle des Poussots
21000 DIJON
951.525.252 RCS DIJON

L'associé unique, le 31/10/2024, a augmenté le capital social de 15 510 € pour le porter à 515 510 €.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention : Capital : 500 000 €.
Nouvelle mention : Capital : 515 510 €.
RCS DIJON

AL24016772

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ENTREPRISE BARBAUD
SARL au capital de 15 244,90 €
Siège : 2 bis rue de Bard
21490 CORROMBLES
RCS DIJON 410 945 067

L'AGE du 11/12/2024 a décidé de transférer le siège social du 2 bis rue de Bard 21460 CORROMBLES au 20 route de Sévigné 21460 EPOISSES à compter du 01/01/2025, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Dépôt légal RCS DIJON.
Pour avis
La gérance

AL24016774

DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'AGE du 01/07/2024 de la société RAYMONDE (SAS ; capital : 143 000 € ;siège : 51, rue Monge, 21000 DIJON ; immat 922 317 011 RCS DIJON) a nommé en qualité de Directrice Générale Aurélie MARCHAND demeurant 51, rue Monge,21000 DIJON.

AL24016786

TRANSFORMATION

MADAME MIETTES
Société à Responsabilité Limitée
Transformée en
Société par Actions Simplifiées
Au capital de 7 500 EUROS
Siège Social : 2 Rue Piron
21000 DIJON
877 945 477 RCS DIJON

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 04/12/2024,l'Associée Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 500 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, toute transmission d'actions à des tiers est soumise à agrément des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Madame Camille BOUCHERY.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Madame Camille BOUCHERY demeurant 20 Rue Nicolas BERTHOT – 21000 DIJON qui a été désignée Présidente.
Pour avis
La Gérance

AL24016795

FP2G PARTNERS
9 rue de l'aviation
21121 DAROIS
Tel : 03 80 35 38 39
contact@fp2gpartners.fr

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VL INVENT SOFT.
SARL.
Capital social : 7600 euros.
Siège social : 15 Boulevard DE BROSSES
21000 DIJON.
520611500 RCS de Dijon.

Aux termes d'une décision en date du 18 décembre 2024, l'associé unique a décidé, à compter du 18 décembre 2024, de transférer le siège social à 13 rue des Hauts du Mont, 58800 Montreuillon.
Radiation du RCS de Dijon et immatriculation au RCS de Nevers.

AL24016804

MODIFICATION DU CAPITAL

TG PATRIMOINE
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 1 rue des Marconnets
21200 BEAUNE
838 119 246 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 18 décembre 2024 que le capital social a été augmenté de 396 euros par voie d'apport en nature.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 500 euros.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 896 euros.
POUR AVIS
Le Président

AL24016807

MODIFICATIONS

SELARL D.N. NOTAIRES

Suivant acte reçu par Me Mathilde NOLENT, notaire à DOMPAIRE, le 13/12/2024, a été pris acte du changement de dénomination de la société de la SCI DES PLACES FORTES, Société civile immobilière au capital de 2.000,00 € ayant son siège social à DIJON (Côte-d'Or) 45 Bis Boulevard Carnot identifiée sous le numéro SIREN 489351056 RCS DIJON à compter du 13/12/2024 pour « SCI DE L'ERMITAGE SAINTE-ANNE», du transfert du siège à compter du 13/12/2024 à NANCY (54000), 72 Rue Saint Nicolas,que Madame Sophie Annie FERRY, née à CHARLEVILLE MEZIERES (Ardennes) le 17/05/1972,demeurant à NANCY (Meurthe-et-Moselle) 72 Rue Saint Nicolas, est nommée co-gérante de la société à compter du 13/12/2024.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANCY.
Pour avis.
Le notaire.

AL24016811

FIDAL Avocats
2F Avenue des Montboucons
Bâtiment B - Pôle NOVATECH
25000 BESANCON

TRANSFORMATION

AVENIR MOTOCULTURE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 000 euros
Siège social : 7 Rue des Pommetets
Zone Artisanale
21560 ARC SUR TILLE
RCS : DIJON 337 798 755

Aux termes de l'acte unanime des associés en date du 20 décembre 2024, il a été décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du même jour.
Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Forme : Ancienne mention : Société à responsabilité limitée
Nouvelle mention : Société par actions simplifiée
Administration : Ancienne mention : gérant : Monsieur Thierry GEERAERTS, demeurant Ferme de Rozerville 29310 QUERRIEN.
Nouvelle mention : président : Monsieur Thierry GEERAERTS, sus-nommé.
Mention spécifique :Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.Toute transmission est soumise à l'agrément préalable de la société donné par décision collective extraordinaire des associés.
Objet social :Il est précisé que la Société peut réaliser toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet tant pour son compte que comme commissionnaire.
Pour avis

AL24016840

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Cuma de ROUGEMONT
Société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable
Siège social : Compostière de Rougemont – 21490 BRETIGNY
RCS de Dijon n° 498 556 760 00011
N° agrément : 210663
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18/12/2023, les associés ont décidé la modification du siège social. Il s'en suit l'annonce légale modificative suivante :
Ancien siège : Compostière de Rougemont – 21490 BRETIGNY
Nouveau siège : 30 route d'Epagny – 21380 MARSANNAY LE BOIS
L'inscription modificative interviendra auprès du RCS tenu au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
M. Valentin QUIROT

AL24016843

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

KiiTOS
Société à responsabilité limitée
Unipersonnelle
Au capital de 450 000 euros
Siège social : 11 rue Jeanne d'Arc
52000 CHAUMONT.
799 231 337 RCS CHAUMONT

Par décision du 27/11/2024, l'associé unique a transféré le siège social au 256 Rue des Vignes Dardelain - 21160 MARSANNAY-LA-COTE à compter de ce jour, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHAUMONT sous le numéro 799231 337 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Gérance : Monsieur Sébastien THUAYRE, demeurant 7 Rue du Palais - 52000 CHAUMONT.
Pour avis
La Gérance

AL24016862

// MARCHÉS PUBLICS

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

AVIS ADMINISTRATIFS

Approbation de la révision du PLU et instauration du DPU
Par délibérations en date du 10 décembre 2024, le conseil municipal de POUILLY-EN-AUXOIS a décidé d'approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal et d'instituer un Droit de Préemption Urbain sur les zones urbaines et à urbaniser du PLU.
Le dossier du PLU ainsi que le plan du DPU approuvés sont tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la DDT de Côte d'Or.
Ces délibérations peuvent être consultées en mairie.

AL24016835

Commune de MOREY-SAINT-DENIS

AVIS ADMINISTRATIFS

SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (ZAC) MULTISITES « AUX PRES BOUFFEAU » ET « AUX QUATRE PIEDS DE POIRIERS »
La municipalité informe les habitants que par délibération en date du 11 décembre 2024 le Conseil municipal a approuvé la suppression de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) multisites « Prés Bouffeau » et « Aux Quatre Pieds de Poirier ».
Cette procédure a pour objectif principal de mettre fin à une situation de blocage résultant d'une dualité de compétences liée à l'existence d'un secteur économique de compétence intercommunale et d'un secteur résidentiel de compétence communale. Elle permettra notamment la mise en œuvre des nouveaux outils réglementaires et procéduraux ainsi que des nouvelles politiques publiques souhaitées sur les secteurs actuellement concernés par la ZAC. La délibération ainsi que le rapport de suppression annexé sont d'ores-et-déjà affichés en mairie.

AL24016860

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EVEXIA
Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
En liquidation
Au capital de 800 euros
Siège social et de liquidation
26 Rue des Forges
21190 MEURSAULT
913 727 947 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31octobre 2024, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Sophie DEBORGHER, épouse DUFOUR, demeurant 26 Rue des Forges, 21190 MEURSAULT, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 26 Rue des Forges 21190 MEURSAULT.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL24016700

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SAS MINUCELLA
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 rue des Mouches
21200 MONTAGNY LES BEAUNE
910 355 056 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 16 décembre2024, les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 16 décembre2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et lesdites décisions des Associés.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Frédéric BOISSELET, demeurant 3 rue des Mouches - 21200 MONTAGNY LES BEAUNE,pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés parla loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 3 rue des Mouches - 21200 MONTAGNY LES BEAUNE.C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24016782

DISSOLUTION ANTICIPÉE

2 PF INVEST
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 100 000 euros
Siège social et de liquidation: 39 rue de la Gare
21190 MEURSAULT
SIREN 809 057 375 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/10/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Patricia FOURNIER, demeurant 39 Rue de la Gare 21190 MEURSAULT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 39 rue de la Gare 21190 MEURSAULT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis - Le Liquidateur

AL24016817

// CONSTITUTION

MATALLA IMMOBILIER
Société civile immobilière
au capital de 1000 euros
Siège social : 14 rue du Bourg Voisin
21140 SEMUR EN AUXOIS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SEMUR EN AUXOIS du 29/11/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : MATALLA IMMOBILIER
Siège social : 14 rue du Bourg Voisin, 21140 SEMUR EN AUXOIS
Objet social : - l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis,
- la construction de tous biens immobiliers,
- l'administration, l'exploitation et la mise en valeur des biens immobiliers propriété de la Société, par tout moyen, bail, location ou autrement,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mme Sofia BAGHAGHA demeurant 253 boulevard Jean Jaurès 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Clauses relatives aux cessions de parts :agrément requis dans tous les cas. Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis. La Gérance

AL24016486

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique du 22/11/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :JANNAH
Objet social : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
Siège social :1 rue d'Allemagne 21540 Aubigny-lès-Sombernon.
Capital : 15000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. RAIMONDO Franck, demeurant 1 rue d'Allemagne 21540 Bussy-la-Pesle
Clause d'agrément : Toute cession est soumise à agrément.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL24016837

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 18/12/2024, il a été constitué une société par actions simplifiée (SAS) :
SAS GRAND PLAIN DE SOLEIL
Capital : 1 000,00 €
Objet social : La Société a pour objet, pour les besoins du projet porté par la Société, au sens des dispositions combinées de l'article L 2253 1 du Code général des collectivités territoriales et L 2122-1-3 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques :
- le développement, la conception, le financement, la construction, et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol, sur la commune de Chaux-la-Lotière (70190),
- la production, la fourniture, et la vente d'énergie.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon
Siège social : 9A rue René Char 21000 Dijon
Président : la société CÔTE-D'OR ENERGIES, société anonyme d'économie mixte au capital de 2 240 000 euros, sise 9A rue René Char 21000 Dijon, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 815248332
Directeur général : Le SIED 70, Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône, sis 1 rue Max Devaux 70000 Vesoul, identifié au répertoire SIREN sous le numéro 200 078 111
Commissaire aux comptes titulaire : la société CLEON MARTIN BROICHOT et ASSOCIES, représentée par Monsieur Thomas PAULIN, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros, sise 7 Rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 816 580 146
Clause d'agrément : Sauf en cas de Transferts Libres, les Associés s'interdisent de transférer tout ou partie des Titres de la Société dont ils sont ou seront propriétaires, sans les offrir au préalable aux autres Associés dans les conditions précisées ci-après (le « Droit de Préemption »).
Les Transferts Libres sont :
- Les Transferts de Titres entre le SIED 70 et les Collectivités ;
- Les Transferts de Titres de la Société réalisés par un Associé au profit d'une Entité Contrôlée par lui, ou qui le Contrôle, ou qui est sous le Contrôle de la même Entité que lui, sous réserve que l'Associé concerné s'engage irrévocablement à racheter les Titres ainsi Transférés auprès de ladite Entité dans l'hypothèse où elle cesserait de remplir les conditions susvisées ;
- Les Transferts de Titres au profit d'une structure juridique regroupant des citoyens ;
- Les Transferts de Titres réalisés en exécution d'une promesse de cession ou d'achat consentie au titre du Pacte ;
- Les Transferts de Titres réalisés dans le cadre des droits et obligations de cession prévus au titre du Pacte.
Admission aux AG et droit de vote :Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

AL24016863

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

EARL DERRUETTE GEORGES
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital social de 48 900 Euros
Siège social : 12 rue du Château
58420 BRINON-SUR-BEUVRON
RCS NEVERS – N° 529 423 667

Suivant délibération d'AGE du 03 décembre 2024, les associés ont agréé à effet du1er décembre 2024 la transformation de l'Exploitation agricole à responsabilité limitée «EARL DERRUETTE GEORGES » en Société civile d'exploitation agricole « SCEA DERRUETTE GEORGES », motivant la publication des insertions suivantes :
Dénomination : SCEA DERRUETTE GEORGES
Siège social : 12 rue du Château - 58420 BRINON-SUR-BEUVRON
Objet : Exploitation et gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition parles associés, achetés, créés ou pris à bail par la société, ainsi que toutes activités mobilières ou immobilières complémentaires et connexes à l'objet ci-dessus défini, tant qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS soit jusqu'au 6 janvier 2110 sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Capital social : 48 900 euros (biens mobiliers, numéraire, passif).
Gérance : M. Vincent DERRUETTE, demeurant 150 Avenue de la République - 92120 MONTROUGE
Cession de Parts : Toute cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés en assemblée générale extraordinaire.
Les modifications statutaires seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL24016516

NON DISSOLUTION

PISCINES ET PLUS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000,00 euros
Siège social : Moulin de la Forge
58700 Sichamps
RCS Nevers 530 876 481

ANNONCES LÉGALES

Le 30 octobre 2023, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce.
Pour avis.

AL24016622

GROUPE ETC
LE PARTAGE DES VALEURS

TRANSFORMATION

ETC

2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

SMV COUVERTURE
SAS au capital social de 1000 Euros
Siège social : 2 B, rue des Fontaines
58150 TRACY SUR LOIRE
819 643 891 RCS NEVERS

Le 1er novembre 2024, l'associé a décidé de transformer la société en SARL. En conséquences :
- Il a été mis fin aux fonctions de Monsieur Vincent BAILLEUL, Président.
- A été nommé Gérant, Monsieur Vincent BAILLEUL.
Pour avis.

AL24016631

FP2G Groupe COFIDEST

FP2G PARTNERS
9 rue de l'aviation
21121 DAROIS
Tel : 03 80 35 38 39
contact@fp2gpartners.fr

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VL INVENT SOFT

Forme : SARL
Capital social : 7600 euros.
Siège social : 15 Boulevard DE BROSSES
21000 DIJON.
520611500 RCS de Dijon.

Aux termes d'une décision en date du 18décembre 2024, l'associé unique a décidé, à compter du 18 décembre 2024, de transférer le siège social à 13 rue des Hauts du Mont, 58800 Montreuillon.
Gérant : Monsieur Louis VELUT, demeurant 13rue des Hauts du Mont, 58800 Montreuillon
Radiation du RCS de Dijon et immatriculation au RCS de Nevers.

AL24016801

TRANSFORMATION

SAS FREDERIC PAYEN

Société par actions simplifiée
Au capital de 7 700 euros
Siège social : 16, rue des Réservoirs
58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE
818 590 895 RCS NEVERS

Le 18.12.2024, l'associé unique a décidé de transformer la société en Société à responsbailité limitée à partir du 1er janvier 2025. En conséquences :
Il a été mis fin aux fonctions de Monsieur Frédéric PAYEN, Président, demeurant 16, rue des Réservoirs 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Monsieur Frédéric PAYEN, demeurant 16, rue des Réservoirs 58400 LA CHARITE SUR LOIRE a été nommé gérant
Modification de la dénomination sociale :
- Ancienne mention : SAS FREDERIC PAYEN
- Nouvelle mention : FREDERIC PAYEN
Le reste demeurant inchangé.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis

AL24016803

MODIFICATIONS MULTIPLES

Le 31.10.2024, l'associé unique de SARL A2-Strat, au capital de 2001678€, siège social à POUGUES-LES-EAUX (Nièvre - 58320) 3, rue du Mont Givre, 884 611 252 RCS NEVERS, a décidé à compter du même jour de réduire son capital du fait de perte.
Le 16.12.2024 l'associé unique a décidé de transformer la société en SAS et de nommer un Président.
ANCIENNE MENTION PUBLIÉE :
Forme : SARL
Capital : 2 001 678€
Gérant : M. Ph. LEUWERS, 3, rue du Mont Givre 58230 POUGUES LES EAUX
NOUVELLE MENTION :
Forme : SAS
Capital : 1 921 610,88€
Président : M. Ph. LEUWERS, 545, rue du Mont Givre 58230 POUGUES LES EAUX.
Les mentions précédemment publiées sont en outre complétées par les suivantes :
Admission aux Assemblées : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées et de s'y exprimer
Exercice du droit de vote : Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix
Clauses restreignant la libre disposition des actions : Le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément des associés.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

AL24016833

MODIFICATIONS DES STATUTS

AMENAGEMENT 2000
SARL au capital de 323 000 € ramené à 178 000 €
Siège social : Parc d'Activités Val de Loire – Zone d'Activités du Val de Loire
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
520 972 290 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 14/11/2024, des décisions du Gérant du 19/12/2024 et de l'acte ssp du 19/12/2024, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du 19/12/2024 :
Capital social :
- ancienne mention : 323 000 €
- nouvelle mention : 178 000 €
Gérance :
- ancienne mention : M. Pascal VALLON
- nouvelle mention : Mme Caroline LABALTE dt à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – 9, Allée Breuzin
Pour avis
La Gérance

AL24016844

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

HYDR'ELEC
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : Zone d'Activité de la Badelle - 58270 SAINT-BENIN-D'AZY
484 649 561 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associée Unique du 17/12/2024 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Commissaire aux Comptes Titulaire :
- Ancienne mention : AUCEA AUDIT SARL
- Nouvelle mention : néant

AL24016845

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

HYDR'ELEC Développement
SAS au capital de 20 000 €
Siège social : Zone d'Activité de la Badelle - 58270 SAINT-BENIN-D'AZY
789 263 464 RCS NEVERS

Il résulte de l'AG du 17/12/2024 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Commissaire aux Comptes Titulaire :
- Ancienne mention : AUCEA AUDIT SARL
- Nouvelle mention : néant

AL24016846

MODIFICATION DU CAPITAL

VAUBAN PORTES ET FENETRES

Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
porté à 2 850 euros
Siège social : 11 ROUTE DE CORBIGNY
58190 BAZOCHES
843 725 466 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 26 Novembre 2024 a décidé de réduire le capital social de 150 euros pour le ramener de 3 000 euros à 2 850 euros par voie de rachat et d'annulation de 15 actions.
Le Président a constaté en date du 20 Décembre 2024 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à trois mille euros (3 000 euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à deux mille huit cent cinquante euros (2 850 euros).
POUR AVIS
Le Président

AL24016851

// DIVERS

SCA AXEREAL
Société Coopérative Agricole
A capital variable
36 rue de la Manufacture – 45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans

AVIS

Gestion des comptes inactifs : radiation
Dans le cadre de la mise à jour du fichier des adhérents de la coopérative AXEREAL, le Conseil d'Administration a prononcé au cours de la réunion du 16 octobre 2024 la radiation des associés coopérateurs n'ayant plus d'activité avec la coopérative depuis plus de cinq ans et pour lesquels la coopérative AXEREAL n'a pas pu obtenir de contact. La coopérative AXEREAL n'a pas pu avoir connaissance de la situation actuelle des associés concernés par cette mesure.
Il est donc proposé aux associés intéressés de se faire connaître auprès de la coopérative et dans ce cadre ils sont invités à motiver leur demande de remboursement auprès du Conseil d'Administration.
Pour Avis
Le Président

AL24016880

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BRUNO MONCHARMONT

Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
Au capital de 376 000 euros
Siège social : 22 route de Nourry
58290 VANDENESSE
Siège de liquidation : 12 Bis Route des Roses
58300 CHARRIN
750 507 014 RCS NEVERS

Le 31/10/2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/10/2024.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24016716

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL DIDIER ROSETTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622,45 euros
Siège social : ZI - Les Maisons Rouges
58240 LANGERON
RCS NEVERS 420 500 597

Le 22.11.2024, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Madame Marie-Rose JEAN, demeurant Chemin des Chaumes - 58490 SAINT-PARIZE-LE-CHATEL, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au: Chemin des Chaumes - 58490 SAINT-PARIZE-LE-CHATEL.
Pour avis.

AL24016726

FIDACT

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers
BP 48
71700 - TOURNUS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LA MARINA

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 28 600 euros
Siège social : 7 Place du Champ de Foire
58300 DECIZE
Siège de liquidation : 7 Place du Champ de Foire
58300 DECIZE
528 522 030 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 08 novembre 2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Monsieur Julien DIEU, demeurant Place du Champ de Foire - 58300 DECIZE,Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 7 Place du Champ de Foire - 58300 DECIZE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24016780

FIDACT

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL ETV EQUIPE TON VAN

Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
En liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 150 Route de Demeurs
58130 URZY
Siège de liquidation : 150 Route de Demeurs
58130 URZY
920 141 249 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 21 Février 2024 au siège de la liquidation,l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Alain ROQUELLE, demeurant 150 Route de Demeurs - 58130 URZY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24016813

DISSOLUTION ANTICIPÉE

THE UNIT

SARL au capital de 1 000 €
Siège social 6 ROUTE DU MORVAN
58170 SAVIGNY POIL FOL
90957455000028 RCS Nevers

Par délibération en date du 04/12/2024 de l'Assemblée Générale Extraordinaire, à compter du 31/12/2024, la société la société THE UNIT SARL au capital de 1000 € dont le siège social est 6 ROUTE DU MORVAN 58170 SAVIGNY POIL FOL RCS: 90957455000028 Nevers représentée par M. DEROZIER DAVID demeurant 6 ROUTE DU MORVAN 58170 SAVIGNY POIL FOL associé unique de la société a décidé la dissolution anticipée de la société.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8 – al. 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication au BODACC. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Nevers.

AL24016864

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte établi sous seing privé en date du 16 Novembre 2024, les associés ont crée la société aux caractéristiques suivantes :
Forme : Groupement Foncier Forestier
Dénomination : Groupement Forestier de la Belle d'HUBANS
Objet : l'acquisition direct ou indirecte de forêts, la constitution de massifs forestiers sur les terrains nus qui pourraient être acquis, reçus ou apportés au Groupement, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion des parcelles acquises. Plus généralement, toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement au présent objet, ou bien en dérivent normalement pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil du Groupement.
Notamment, l'acquisition de bien immobilier ou mobilier, la gestion ou la détention de placements visant à permettre l'accomplissement dudit objet.
Capital Variable Initial : 200 000 € divisé en 2000 parts de 100 €
Siège social : 2bis grande rue – HERY (Nièvre)
Durée : 99 années
Gérant : SC Domaine de la Dame d'hubans – 1 Grande Rue – 58 800 HERY
Cession des parts : soumise à agrément
Le représentant légal

AL24016842

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 15/12/2024, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée :
SCEA DE LA CHAPELLE
Objet social : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1du Code rural et de la pêche maritime. L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités. La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation. L'acquisition, la mise en valeur, la prise en location en totalité ou en partie de tous terrains, forêts, pièces ou autres droits immobiliers servant ou pouvant servir à l'agriculture et l'exploitation forestière et l'aliénation au moyen de vente, échange ou apport en société, de ceux de ces immeubles et droits immobiliers, devenus inutiles à la société.Et généralement toutes les opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini et susceptibles d'en favoriser la réalisation pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Siège social : 5, impasse des Terreaux 58270 VILLE LANGY
Capital : 1 000 euros
Gérance : M. Arnaud VAGNE demeurant 3611 Pannecot 58290 LIMANTON
Agrément des cessions de parts sociales : Toute cession de parts sociales ne peut intervenir qu'avec l'agrément donné par un ou plusieurs associés représentant plus des trois-quarts du capital social.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24016755

Comptafrance
03 86 93 98 10 - nevers@comptafrance.fr
www.comptafrance.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à NEVERS du 10/12/2024, constitution de la Société par Action Simplifiée :
Dénomination : BAL Location
Siège : 6 Rue Claude Tillier, 58000 NEVERS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1 000 euros
Objet : Location de box
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Agrément pour tout tiers ; agrément donné par les associés en assemblée générale.
Président : Monsieur Benoît BAL, demeurant 70 boulevard de la République,58000 NEVERS
Immatriculation RCS NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL24016831

FIDACT

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

SH Renov Bat
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 90 Impasse de Chamizy
58110 AUNAY EN BAZOIS
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUNAY EN BAZOIS du 19 Décembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : SH Renov Bat
Siège social : 90 Impasse de Chamizy, 58110 AUNAY EN BAZOIS
Objet social : L'activité de plombier chauffagiste, la vente de produit en lien avec l'activité et toutes activités connexes.L'activité de couvreur, la vente de produit en lien avec l'activité et toutes activités connexes.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Sébastien HOUSSIN, demeurant 90 Impasse de Chamizy58110 AUNAY EN BAZOIS, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL24016865

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEA GENEST CHRISTOPHE

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital social de 1 000 Euros
Siège social
2 Les Entonnoirs
89150 MONTACHER-VILLEGARDIN
N° 934 070 012 RCS SENS

Suivant délibération d'AGE du 22 novembre 2024, les associés ont agréé à effet du 1er novembre 2024 l'augmentation du capital social de 309 000 Euros par apport en nature pour le porter à 310 000 Euros.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de SENS.
Pour avis et mention, la gérance

AL24016640

MODIFICATION DU CAPITAL

DAIAN

SCI au capital de 2000 €
Siège social :25 grande rue
89570 Lasson
808 589 964 RCS d' Auxerre

L'AGE du 20/11/2024 a décidé de procéder à une réduction de capital suivi d'une réduction de capital social qui le porte de 2000 €, à 2000 €
Mention au RCS d' Auxerre

AL24016748

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

DOMAINE DES SENONS

SAS au capital de 75 000 euros
Siège social : 1 Allée des Sénons
89100 PARON
902 333 822 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 13/12/2024, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'édition de livres et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Ancienne mention :Commerce de raisin, commerce de vin, élaboration de vin, prestation oenotouristique dont l'organisation de séminaire clé en main (dégustation, transport,repas, hôtel, activités culturelles et sportives) ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières,immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Nouvelle mention :Commerce de raisin, commerce de vin, élaboration de vin, prestation oenotouristique dont l'organisation de séminaire clé en main (dégustation, transport,repas, hôtel, activités culturelles et sportives) ; L'édition de livres, et toute opération connexe ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création,l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines,ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise,l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; la participation, directe ou indirecte, de laSociété dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
POUR AVIS - Le Président

AL24016752

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MAISON DUAUX

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 Place des Fontaines
89600 ST FLORENTIN
502246507 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 10décembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société MAISON DUAUX a décidé de transférer le siège social du 5 Place des Fontaines - 89600 ST FLORENTIN au Moulin de Jaulges – 89360 JAULGES, à compter du 1er janvier 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL24016775

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MATISTAN

Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 51 Rue Cécile Marsangis
89100 SENS
504 442 138 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 09décembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 51 Rue Cécile Marsangis, 89100 SENS au 34 Draille des Olivettes 30340 SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX à compter du 09 décembre 2024, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL24016779

S.J.B.
Société d'Avocats

MODIFICATIONS

SCEA BELTIER

Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 600 000 euros
Siège social : 53 Grande Rue
89300 CHAMPLAY
332 576 289 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 18 décembre 2024 :
- Monsieur Florent BELTIER, demeurant 55 Grande Rue - 89300 CHAMPLAY et Monsieur Benoit BELTIER, demeurant 3 Grande Rue 89300CHAMPLAY, ont été nommés en qualité de cogérants pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Rémy BELTIER, gérant démissionnaire
- Il a été décidé de transférer le siège social du 53 Grande Rue, 89300 CHAMPLAY au 55 Grande Rue, 89300 CHAMPLAY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS

AL24016789

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCI ND IMMO au capital de 1000 euros ayant son siège 47 Grande Rue de Chablis 89800 PREHY, immatriculée 982320921 RCS AUXERRE, a décidé de le transférer au 87 Rue Bourneil 89000 AUXERRE à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL24016798

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 10 décembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCI CLD au capital de 2000 euros ayant son siège 18 Rue Saint André Cidex 67 89250 GURGY immatriculée 501531339 RCS AUXERRE a décidé de le transférer au 9 Route des Chaumes 89250 GURGY à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL24016800

MODIFICATIONS

Aux termes de l'assemblée générale du01/12/2024 de la société E2AD, société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, siège social au 37 Route de Verlin 89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT, RCS n° 843082645,
Il a été décidé de transformer la société par actions simplifiée en société à responsabilité limitée à associée unique à compter du jour de ladite assemblée. Cette transformation n'entraine pas la création d'un être moral nouveau.
A été nommé gérant : Aurélien DEVOVE, demeurant 16 Rue Jean d'Ormesson 89140 SERGINES.
Lors de la même assemblée, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 10000 € à 15 000 € et de modifier l'ancienne dénomination sociale «E2AD» par la nouvelle dénomination « L2DA».
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.
Pour avis

AL24016806

S.J.B.
Société d'Avocats

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

GFA DELORME

Groupement foncier agricole
Au capital de 136 990,69 euros
Siège social : Place Saint-Martin
89800 CHABLIS
389 831 611 RCS AUXERRE

La collectivité des membres associés du Groupement dénommé «GFA DELORME» réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 12 décembre 2024, a constaté la démission des fonctions de co-gérants de Messieurs Georges DELORME et Jean-Paul DELORME, suite à leurs décès survenus respectivement le 29 novembre 2006 et le 1er juin 2019 et a décidé de ne pas procéder à leur remplacement.
Messieurs Pascal DELORME et Philippe DELORME et Mesdames Véronique GUILLOT et Mireille WARZEE demeurent co-gérants.

AL24016820

MODIFICATIONS MULTIPLES

NEOWIN

SAS AU CAPITAL DE 18 000 €
Siège social:11 rue de la Ratelle
89200 Girolles
930 479 605 RCS Auxerre

Par AGE en date du 19/12/2024 il a été décidé:
- Transférer le siège social du 11 rue de la Ratelle, 89200 Girolles au 37 rue Saint Marcel, 89200 Annay-la-Côte à compter du 01/01/2025 et de modifier l'article 4 des statuts.
- Prolonger la durée du premier exercice au 31/12/2025 et de modifier l'article 18 des statuts.

AL24016822

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DELAGE VMR

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Rue de la Voie Neuve
89800 BEINE
981 297 146 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 16DECEMBRE 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 1 Rue de la Voie Neuve, 89800 BEINE

ANNONCES LÉGALES

au 23 b, Rue du Château – MILLY – 89800 CHABLIS, à compter du 16 DÉCEMBRE 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL24016826

TRANSFORMATION

GARAGE DU COURSONNAIS

SARL au capital de 7.600 €.
Siège social : 23, Route de Clamecy
89560 COURSON-LES-CARRIERES
438 346 165 RCS AUXERRE

Lors de l'AGE du 17 décembre 2024, il a été décidé à compter du même jour la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée.
Président, en remplacement de l'ancien Gérant Christian MOISSET, démissionnaire : Florent MOISSET demeurant 7, route de Mailly le Château, Hameau d'Anus, 89560 FOURONNES.
Directeurs Généraux : Marie-Aleth MARQUET épouse MOISSET et Christian MOISSET, demeurant ensemble 21, route de Clamecy, 89560 COURSON-LES-CARRIERES.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.
Cession d'actions : Soumise à agrément.
Mention au RCS d'Auxerre.

AL24016827

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FCGME

SCI au capital de 2500 €
Siège Social : 17 RUE DU PILORI
89300 PAROY SUR THOLON
498210384 RCS de SENS

Par AGE du 26/09/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 47 rue Jean Jaurès 95640 MARINES, à compter du 26/09/2024.
Radiation au RCS de SENS et immatriculation au RCS de PONTOISE

AL24016830

Cabinet BRIANT FREDERIC
CATERAGGIO
RN 198
20270 ALERIA

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MALICORNE

Société civile immobilière
Au capital de 2 000.00 euros
Siège social: 12 Boulevard Pardigon
13004 Marseille
815 055 553 RCS MARSEILLE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er Octobre 2024 :
Le siège social a été transféré de : 12 Boulevard PARDIGON -13004 MARSEILLE,
A: LES FRELATS - 5 ROUTE DES ANCEAUX - 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE,
A compter du 1ER OCTOBRE 2024.
L'article 'Siège social' des statuts a été modifié en conséquence.
Gérants de la Société :Monsieur Michel, Daniel demeurant : LES FRELATS - 5 ROUTE DES ANCEAUX - 89 120 CHARNY OREE DE PUISAYE
Monsieur Stéphane, Claude PICAUT demeurant : LES FRELATS - 5 ROUTE DES ANCEAUX - 89 120 CHARNY OREE DE PUISAYE
Durée de la Société : 99 ans
Objet social : L'acquisition ou la prise à bail sur le territoire Français de tous immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que la construction, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou la sous location de tous immeubles et biens immobiliers.
Mention sera faite au RCS de MARSEILLE
Pour avis,

AL24016839

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Le 20.12.2024 l'associé unique de la SAS TECHNITRACE au capital de 100.000 €, siège social ZI, avenue Charles de Gaulle 89130 TOUCY, 423 455 328 RCS AUXERRE a pris acte de la démission du Président et a nommé un nouveau Président et confirmé le DG.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIÉES : Président : D. FONTANGE 8, rue de Chemilly - 89470 MONETEAU - DG : M. JB MALAQUIN 3 rue de Champlys 89000 AUXERRE.
NOUVELLES MENTIONS : Président : SAS FMK Invest au capital de 141.000€, Siège social ZI, avenue du Général de Gaulle 89130 TOUCY, 938 214 954 RCS AUXERRE - DG : M. JB MALAQUIN 3 rue de Champlys 89000 AUXERRE.

AL24016848

TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SARL CABINET MORIZE AUDIT au capital de 8000 euros immatriculée 428770788 RCS AUXERRE ayant son siège social 87 Rue Bourneil 89000 AUXERRE, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 8 000 euros.Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Monsieur Eric MORIZE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par M. Eric MORIZE, Président, demeurant 28 Rue Eugène Hatin 89000 AUXERRE et Mme. Nathalie LE PEN DIAS, Directeur Général, demeurant 6 Rue des Champs Coulon 89230 VILLENEUVE ST SALVES
Pour avis
Le Président

AL24016849

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 13.12.2023 les associés de la SAS KUB89 au capital de 86.500€, siège social à VENOY (89290) Zone artisanale du Soleil Levant, 813 818 184 RCS AUXERRE, ont décidé d'augmenter le capital social de 6.500 € pour le porter à 86.500 € par apports en numéraire.
Le 19.12.2024 le Président de la société a constaté la réalisation définitive de cette augmentation de capital.
ANCIENNE MENTIONS PUBLIÉES : Capital : 80.000€
NOUVELLES PUBLIÉES : Capital : 86.500€.

AL24016854

DÉMISSION DE GÉRANT

SARL DES GASCONS

SARL au capital de 7 940,00 €
Siège social : 20 rue de Derrière les Fossés – 89310 ANNAY SUR SEREIN
417 656 444 RCS AUXERRE

L'AGE du 20 décembre 2024 :
- A pris acte de la démission de Mme Annick HARRAULT, épouse MAROLLES de ses fonctions de gérante.
Pour avis, la gérance.

AL24016871

MODIFICATION DU CAPITAL

SOLAIRE 2F

SARL au capital de 7625 €
3 RUE SAINT-LEU
89140 COURLON-SUR-YONNE
RCS SENS 449 415 264

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 09/12/2024, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 7625 à 30 000 € à compter du 09/12/2024.
Modification au RCS de SENS

AL24016873

NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL

J3G PATRIMOINE

Société par actions simplifiée
Au capital de 40 000 euros
Siège social : 13 rue de l'Horloge
89000 AUXERRE
533 839 551 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 20 décembre 2024, il résulte que :
- Mme Caroline COSTE épouse DUJON,-demeurant 8 rue du Paradis - Laduz, 89110 VALRAVILLON
- et Mme Emilie EVRARD, demeurant 24 route des Provendiers, 89100 PARON
ont été nommées en qualité de Directeur Général,à compter du 1er janvier 2025, en remplacement de Mme Julie GENEST, démissionnaire, avec effet au 31 décembre 2024.
POUR AVIS, Le Président

AL24016881

// GÉRANCE

S.J.B. Société d'Avocats

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE(Yonne) du 09/12/2024, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE 1 le 11/12/2024, dossie r2024 00040301, référence 8904P01 2024 A01717, M. José AMARAL MESQUITA et Mme Anabela AMARAL FANADO, son épouse,demeurant 13 rue des Alouettes 89470 MONETEAU,
ONT CEDE à la Société LBH - LABONNE HALTE, Société en nom collectif au capital de 1 000 €, dont le siège social est 1 route d'Auxerre 89380 APPOIGNY, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 937 696 672 RCS AUXERRE, représentée par M. Quentin RIVIERE,gérant, et Mme Julie LEITE, associée, Un fonds de commerce de café, bar, limonadier, articles de pêche, articles de fumeurs, accessoires photographiques, bimbeloterie, débit de tabac,jeux de grattage, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabacs, connu sous l'enseigne « LA BONNE HALTE », sis et exploité 1 route d'Auxerre 89380 APPOIGNY, moyennant le prix de 210 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 16/12/2024.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet SJB, Cabinet d'Avocats, 43 rue du Clos – 89000 AUXERRE.

AL24016770

// ADDITIF-RECTIFICATIF

SELARL SYLVIE LELIEVRE
Notaires et Conseils
à AVALLON (89)

RECTIFICATIF

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
RECTIFICATIF à l'insertion parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 08/11/2024, concernant la cession par Mme Pâquerette HURION épouse DUPAQUIER au profit de la société dénommée FROMAGERIE SOUFFLARD, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 932294945, de son fonds de commerce sis 23 rue Joubert, Auxerre(89), suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE,notaire à AVALLON (89), le 07/10/2024.
Au lieu de lire : «Moyennant le prix de 128 250 €(éléments incorporels: 22 000 € ; matériel : 106 250 €)»Il y a lieu de lire : «Moyennant le prix de 128 250 €(éléments incorporels: 106 250 € ; matériel : 22 000 €).»
Le reste sans changement.
Pour avis.
Le Notaire.

AL24016815



// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Mairie de Flogny La Chapelle

Conformément à l'arrêté N°2024-88 du 11/12/2024, il sera procédé à une enquête publique relative au projet de révision des zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales de la commune de Flogny-la-Chapelle.
Monsieur Gilles PEYLET, en qualité de Commissaire enquêteur titulaire et Madame Geneviève GARCIA en qualité de Commissaire enquêtrice suppléante ont été désignés par le Président du Tribunal Administratif.
L'enquête publique sera ouverte du mardi 14 janvier 2025 à 9h00 au vendredi 31 janvier 2025 à 12h, soit 18 jours consécutifs.
Le dossier et les pièces qui l'accompagnent seront consultables :
- Sur Internet à l'adresse suivante : https://www.flogny-la-chapelle.fr
- Sur support papier, en mairie de Flogny-la-Chapelle, siège de l'enquête
- Sur un poste informatique, en mairie de Flogny-la-Chapelle aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire dès la publication de 1'arrêté d'ouverture.
Le public pourra consigner ses observations directement sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Les observations peuvent aussi être adressées par voie postale au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante:
Mairie de Flogny-la-Chapelle
2 avenue du professeur Charles Laubry
89360 Flogny-la-Chapelle
Elles seront annexées dès leur réception au registre d'enquête.Le public pourra aussi formuler ses observations, pendant toute la durée de 1'enquête, par courriel transmis au Commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante :
mairie-flogny-la-chapelle@wanadoo.fr
Ces observations seront consultables par le public sur le site Internet susmentionné.
Le Commissaire enquêteur se tiendra à la mairie de Flogny-la-Chapelle, aux jours et heures précisés ci-dessous, à la disposition du public qui pourra consigner ses observations, propositions et contre- propositions sur le registre prévu à cet effet :
- Le mardi 14 janvier de 9 h à 11 h.
- Le mercredi 22 janvier de 15 h à 17 h.
- Le vendredi 31 janvier de 10h à 12 h.
Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Flogny-la-Chapelle, à la préfecture de l'Yonne et sur le site de la mairie de Flogny-la-Chapelle (https://www.flogny-la-chapelle.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Au terme de la procédure, la révision des zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, éventuellement modifiée, sera approuvée par le Conseil municipal.

AL24016722

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE FRESNES (89310)

Relative au déclassement et à l'aliénation d'un chemin rural
Le public est informé qu'en application du Code des relations entre le public et l'administration Livre 1er Titre III Article R 134 – 1 et suivants et de l'arrêté municipal en date du 11 décembre 2024, une enquête publique est ouverte sur le territoire de la commune de FRESNES.
Cette enquête porte sur le déclassement et à l'aliénation d'un chemin rural dit « de la Charité à Fresnes » de la commune de FRESNES ; elle se déroulera du Jeudi 16 Janvier 2025 au Lundi 3 Février 2025 inclus, soit une durée de 18 jours.
Le public peut obtenir des informations complémentaires auprès de Monsieur le Maire.
Le dossier sera consultable à la Mairie de FRESNES du Jeudi 16 janvier 2025 au Lundi 3 février 2025 inclus, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à savoir le Lundi de 9h à 12h et le Mercredi de 9h à 11h.
Pendant l'enquête, les observations du public pourront soit être :
- Portées sur le registre d'enquête déposé en Mairie de FRESNES, aux heures d'ouvertures habituelles de celle-ci
- Adressées par écrit en Mairie de FRESNES, sise 2 rue de la Maison Communes 89310 FRESNES (à l'attention du commissaire enquêteur).
- Présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours des permanences qui se tiendront aux lieux, jours et heures mentionnés ci-après :
- Le Jeudi 16 Janvier 2025 de 10h à 12h
- et le Lundi 3 Février 2025 de 15h à 17h à la mairie de FRESNES
Le commissaire enquêteur désigné par le Maire de FRESNES est M. René MOREAU, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat en retraite.
Il pourra être pris connaissance d'une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans la Mairie où s'est déroulée l'enquête.
Les observations du public, et le rapport du commissaire enquêteur permettront de finaliser le projet qui sera ensuite approuvé par délibération du Conseil Municipal de la commune de FRESNES.

AL24016878

// DIVERS

EURL FRANCK ESPACES VERTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 PLACE DU MARECHAL LECLERC
89000 AUXERRE
899 049 225 RCS AUXERRE

NON DISSOLUTION

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 31/10/2024 :

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2024 prononçant la résolution du plan de sauvegarde et ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl TPIL FINANCE 3 Rue Amont 21390 Vic-sous-Thil (acquisition de participations). RCS DIJON 814202149. CIP 4857. Date de cessation des paiements : 01/03/2024. Administrateur : la SELARL CARDON & BORTOLUS en la personne de Me Alexandre BORTOLUS 7 rue du Pithou 10000 TROYES. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24016756

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS MYSPORTSAPP 9 place Maréchal Leclerc 89000 Auxerre (création et la commercialisation d'assistants numériques à la pratique sportive). RCS Auxerre 840421580. CIP 4858. Date de cessation des paiements : 01/01/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24016757

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2024 arrêtant le plan de cession de la Sàrl METAL PROTECTION ZINGAGE 4 chemin de la Rigole 89220 Bléneau (protection des métaux électroniques), RCS AUXERRE 506450188, CIP 4722, au profit de la SAS CLEANDRE (RCS AUXERRE 532 883 030). Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL24016758

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2024, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de l'entreprise individuelle de Monsieur Sébastien MORANGE 6 rue du Paradis 89460 SAINTE PALLAYE. RCS Auxerre 479194300. CIP 3441.

AL24016759

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl M.B.C. 3 rue des Bruyères 89600 Vergigny. RCS Auxerre 438131153. CIP 3324. Désignant Me François CARLO comme Mandataire ad hoc.

AL24016760

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl FORESTA 89 7 rue de l'Ancien Collège 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 824393052. CIP 4221.

AL24016761

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Société en nom collectif SNC TABAC DES ROSOIRS 10 rue d'Austerlitz 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 827748427. CIP 4485.

AL24016762

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sas GUTENBERG AND CO L'Inkub 7 Bis rue du 13ème de Ligne 58000 Nevers. RCS Auxerre 849545801. CIP 4583.

AL24016763

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique AUTO ECOLE MONTLHERY 43 grande rue 89200 Avallon. RCS Auxerre 791975394. CIP 4788.

AL24016764

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl SARL IP DERATE 10 route des Vireaux 89160 LEZINNES. RCS Auxerre 753814144. CIP 4789.

AL24016765

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique LEDUC NEGOCE AUTOS 9 place Maréchal Leclerc 89000 Auxerre. RCS Auxerre 850552084. CIP 4798.

AL24016766

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'entreprise individuelle de Monsieur André COMBES 2 rue de la Montagne Le Vaudoisy 58350 Colméry. RCS Auxerre 534228937. CIP 4590.

AL24016767

Jugement du tribunal de commerce de BOBIGNY en date du 10/12/2024 prononçant l'interdiction prévue à l'article L.653-8 du Code de Commerce pour une durée de 7 ans à l'encontre de Monsieur Taieb EL OUAZZANI né le 10/06/1983 à Paris 10ème en sa qualité de Président de la SAS PARIS EST SECURITE 9, Place Maréchal Leclerc 89000 Auxerre (menuiserie alun bois, PVC). RCS BOBIGNY 878.553.809.

AL24016768

L'associée unique statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.
Mention sera faite au RCS de AUXERRE
Pour avis,

AL24016785

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

ENVOI EN POSSESSION

Suivant article 1007 du Code Civil, par testament olographe en date du 12 octobre 1993, Madame Geneviève Lucienne VIRY veuve FRON, demeurant à AUXERRE (89000), 7 Avenue de Lattre de Tassigny, née à VILLEJUIF (94800), le 5 juin 2024, décédée à AUXERRE (89000), le 18 septembre 2024.
A institué deux légataires universels.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de dépôt de testament, reçu par Me Caroline BRISSON, Notaire à AUXERRE (89000), 18-20 Bd du 11 Novembre, CRPCEN 89003, le 22 Novembre 2024 duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.
Le certificat de réception dudit PV a été reçu par le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, le 2 décembre 2024.
Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire susnommé, chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le Tribunal Judiciaire de l'expédition du PV d'ouverture et de dépôt du testament et de la copie de ce testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.

AL24016834

Maître Inès ROUSSEL-TERRILLON
Notaire
7 Rue du 24 Août 1944
89240 POURRAIN

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 26/04/2005 et ses rectificatifs en date des 03/07/2005, 18/03/2009 et 20/03/2009,
Mme Thérèse Jeanne Geneviève FRECAULT, née à CHASSY (89110), le30/04/1921, en son vivant Retraitée, dt à CHASSY, 9 route de Chaumont, célibataire, dcd à CHASSY, le 20/09/2024, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament et ses rectificatifs ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Maître ROUSSEL-TERRILLON Inès, Notaire, à POURRAIN 89240, le 16/12/2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître ROUSSEL-TERRILLON, notaire à POURRAIN (89240) 7 Rue du 24 Août 1944,référence CRPCEN : 89026, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament et ses rectificatifs.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24016825

SCA AXEREAL
Société Coopérative Agricole
A capital variable
36 rue de la Manufacture – 45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans

AVIS

Gestion des comptes inactifs : radiation
Dans le cadre de la mise à jour du fichier des adhérents de la coopérative AXEREAL, le Conseil d'Administration a prononcé au cours de la réunion du 16 octobre 2024 la radiation des associés coopérateurs n'ayant plus d'activité avec la coopérative depuis plus de cinq ans et pour lesquels la coopérative AXEREAL n'a pas pu obtenir de contact. La coopérative AXEREAL n'a pas pu avoir connaissance de la situation actuelle des associés concernés par cette mesure.
Il est donc proposé aux associés intéressés de se faire connaître auprès de la coopérative et dans ce cadre ils sont invités à motiver leur demande de remboursement auprès du Conseil d'Administration.
Pour Avis
Le Président

AL24016879

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

NOHAM COIFFURE

SASU au capital de 500 €
Siège Social : 27 rue Thenard
89100 SENS
911416410 RCS de SENS

L'associé unique, en date du 15/06/2024, a décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 15/06/2024.
M. YAHIA Bouassria 24 rue Paredes 77130 MONTEREAU FAULT YONNE a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé chez le liquidateur Mention au RCS de SENS

AL24016797

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL L'EFFET DIVERS

En liquidation au capital de 4 000 €
Siège social : 3 GRANDE RUE
89144 LIGNY LE CHATEL
RCS AUXERRE 903 156 909

L'assemblée générale extraordinaire du 16/12/2024 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé les liquidateurs Madame GARNIER DELPHINE, demeurant CHEMIN DE MERE, 89144 LIGNY LE CHATEL et Madame DEL BIANCO MAGALY, demeurant 2, LA RUE FEUILLEE, 89230 PONTIGNY de leurs mandats, leur a donné quitus de la gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2024.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce AUXERRE.
GARNIER - DEL BIANCO

AL24016816

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

HORTON FOURRAGES

Société en nom collectif
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 10 RUE DES PRES VERDEAUX CROSLE
89580 COULANGERON
839 949 856 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 décembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateurs Monsieur Emilien HORTON, demeurant 10 rue des Près VERDEAUX CROSLE 89580 COULANGERON, et Monsieur Jacky HORTON, demeurant 9 rue des Saulers Semilly 89240 ESCAMPS pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et les a autorisés à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL24016861

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination JEANNIN LOCATION une SASU au capital de 10.000 €, ayant son siège social à AUXERRE (89000) 44, av. Charles de Gaulle, ayant pour objet toutes activités dans le domaine de l'automobile et principalement la location par tous moyens de tous véhicules, le négoce, le courtage et toutes prestations de service.
Accès aux assemblées - vote : tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Cession d'actions : les cessions d'action sont libres.
En outre, il a été procédé aux nominations suivantes : Président : A. M. S. I., SAS au capital de 150.790 €, siège social à AUXERRE (89000) 55, av. Ch. de Gaulle, 349 580 191 RCS AUXERRE
Directeur général : M. Yves JEANNIN demeurant à AUXERRE (89000) 40, av. Ch. de Gaulle
Commissaire aux comptes titulaire : M. Arnaud ROUGAGNOU demeurant à PARIS (75008) 21, rue d'Artois
Commissaire aux comptes suppléant : M. Daniel PERNOT demeurant à PARIS (75008) 21, rue d'Artois
La société sera immatriculée au registre du commerce d'AUXERRE.

AL24016776

LDS GROUPE

LAVAGE CHABLISIEN
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 27 route d'Auxerre
89800 CHABLIS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHABLIS le 4 décembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LAVAGE CHABLISIEN
Siège : 27 route d'Auxerre, 89800 CHABLIS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : l'exploitation d'une station de lavage en libre-service à destination de tous véhicules à moteur, la commercialisation de tous produits se rapportant à cette activité
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Hervé JOUSSOT, demeurant 5 Chemin des Cotats, 89800 BEINE
Directeur général : Madame Béatrice JOUSSOT, demeurant 5 Chemin des Cotats 89800 BEINE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL24016796

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VAUMORT (Yonne) du 1er novembre 2024,il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Exploitation agricole à responsabilité limitée

ANNONCES LÉGALES

Dénomination sociale : EARL POPIHN ARNAUD
Siège social : Domaine de Vaumorin, 89320 VAUMORT
Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 7 500 euros
Gérance : Monsieur Arnaud POPIHN, demeurant Domaine de Vaumorin 89320 VAUMORT, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL24016799

SJ FINANCE
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 9 Bis Rue des Charmes - CHASSIGNY, 89200 AVALLON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHASSIGNY du 19 Décembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SJ FINANCE
Siège : 9 Bis Rue des Charmes - CHASSIGNY, 89200 AVALLON
Durée : quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ainsi que la gestion et la réalisation desdits participations et intérêts,
Acquisition par tous moyens, la vente et la gestion de toutes participations ou valeurs mobilières, ainsi que l'exercice de tous les droits attachés à ces participations et valeurs mobilières.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
M. Julien SCHNEIDER, demeurant 9 Bis Rue des Charmes - CHASSIGNY, 89200 AVALLON
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL24016818

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAMBOURG (Yonne) du 18/12/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS KLABALZAN FREDERIC
Siège : 11 rue d'Argenteuil, 89160 SAMBOURG
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Électricité générale et industrielle ;Installation et maintenance de réseaux d'eau potable et d'assainissement ; Électromécanique ;Télégestion ; Automatisme.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Frédéric KLABALZAN,-demeurant 11 rue d'Argenteuil, 89160 SAMBOURG
Directeur général : Monsieur Baptiste KLABALZAN, demeurant 4 Grande Rue 89160 SAMBOURG
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL24016823

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/12/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :MG POLE INVEST
Objet social : L'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou autrement desdits immeubles et de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement
Siège social :4 RUE DE CHARNY 89110 Saint-Maurice-Thizouaille.
Capital : 2000 €Durée : 99 ans
Gérance : M. GIACOMAZZI Mickaël, demeurant 1 RUE de Charny 89110 Saint-Maurice-Thizouaille
Immatriculation au RCS de Sens

AL24016828

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/12/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :SoinVie
Objet social : La vente, location, crédit-bail, mise à disposition, sous toutes formes et selon toutes modalités juridiques ou pratiques, de matériel médical à destination des usagers ou des professionnels de santé, et l'activité de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical.- Prestations de direction stratégique et du développement, recherche de clients, prestations commerciales.
Siège social :5 rue louis renault 89000 Auxerre.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Président : Mme AISSANI Mélanie, demeurant 5 rue louis renault 89000 Auxerre
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL24016829



Vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

JE M'ABONNE POUR

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ 1 AN 123 €
☐ 2 ANS 222 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je règle ____ € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE
☐ Par virement
IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810
SIGNATURE

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ RÉUSSIR Bovins viande
☐ La chèvre
☐ RÉUSSIR Volailles
☐ Pâtre
☐ RÉUSSIR Porc
☐ RÉUSSIR Grandes Cultures
☐ RÉUSSIR Fruits & Légumes
☐ RÉUSSIR Lait
☐ RÉUSSIR Vigne
☐ RÉUSSIR Bio

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR — ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Jusqu'au 30 décembre

// Visites guidées de la tour Philippe Le Bon à Dijon

L'office de tourisme de Dijon propose, durant les fêtes des visites guidées de la tour Philippe Le Bon, à l'hôtel de ville. Cette visite comprend une montée de la tour dont le sommet est à 46 mètres, la lecture d'un conte de Noël, un sachet de friandises ainsi qu'une petite surprise.

Inscriptions obligatoires sur destinationdijon.com Tarifs à partir de 10 euros.

• Jusqu'au 4 janvier 2025

// Déambulations nocturnes à Dijon

Illuminations, veillées de l'avent, fête des lumières… Autant de rendez-vous qui font des lumières de Noël, une tradition incontournable des fêtes de fin d'année ! Afin de (re)découvrir toutes ces traditions de Noël, l'Office de Tourisme de Dijon métropole vous propose des déambulations nocturnes éclairées à la lanterne. Accompagné d'un guide, vous apprendrez nombre d'anecdotes sur les traditions de Noël dans la métropole. Samedi 28 décembre à 19 heures, dimanches 29 décembre à 19 heures, mardi 31 décembre à 19 heures, samedi 4 janvier à 19 heures.

www.destinationdijon.com

• Jusqu'au 31 décembre

// Son et lumières à l'hôtel de ville de Dijon

La façade de l'hôtel de ville de Dijon prend les couleurs de Noël à travers un spectacle son et lumières proposé chaque soir sur quatre séances : 18 heures, 18h30, 19 heures et 19h30.

Nièvre

• Jusqu'au 31 décembre

//Les Illu's en mode Noël

Les illustrateurs des Illu's organisent leur marché de Noël, d'art graphique, jusqu' au 31 décembre au 12 place Saint Sébastien à Nevers.

Ouvert du mardi au dimanche de 10 à 19 h. Renseignements : https://www.facebook.com/lesillus

• Jusqu'au 5 janvier

//Éphémère à Lormes

Les artisans du Morvan vous proposent leur réalisation au sein de la boutique d'artisanat local de Noël à Lormes, 3 place François Mitterrand. Ouvert du mardi au samedi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30à 18h, le dimanche, de 10 h à 13 h.

Plus d'infos : https://www.facebook.com/ephemere.lormes

• Samedi 18 janvier

//Finale départementale de jugement de bétail

Les JA 58 et les JA du canton de Luzy organisent la finale départementale de jugement de bétail le 18 janvier à partir de 10 h, chez David Sotty, à Antrezit (Avrée). La remise des prix aura lieu en fin de journée. Outre le jugement de bétail est proposées diverses animations, avec restauration et buvette sur place. Renseignements : 07 86 95 37 96 (JA 58).

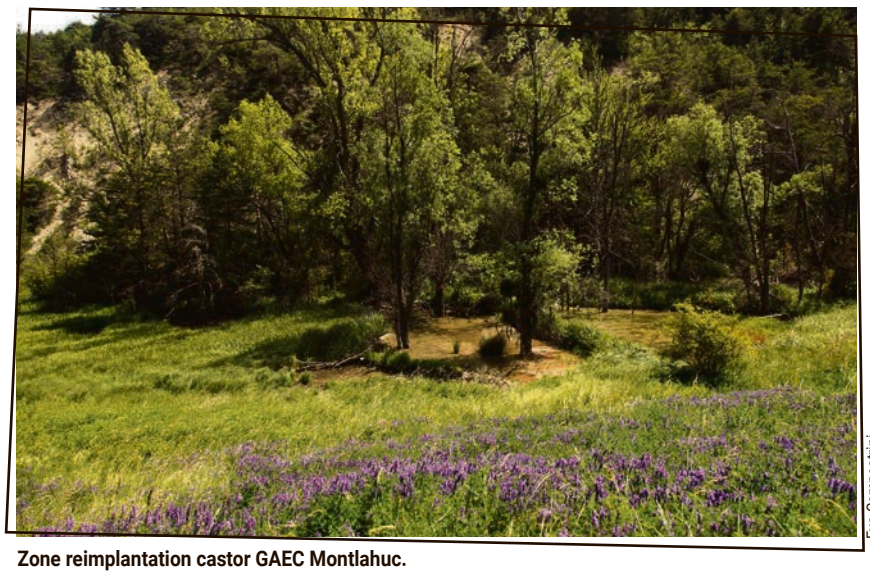


// ÉCOSYSTÈMES

Castor : un possible allié des agriculteurs

Espèce protégée à l'échelle de la France depuis 1968, le castor recolonise peu à peu les cours d'eau français. Mais sa cohabitation avec le monde agricole n'est pas toujours sereine. Entre dégâts et bénéfices avérés de sa présence, un nouvel équilibre est à trouver.

Arbres écorcés voire sectionnés… Sur les berges de la rivière Ardèche à Aubenas, plusieurs arboriculteurs ne voient pas d'un bon œil le voisinage avec les castors. En mars dernier, ils témoignaient auprès de France Bleu des dégâts causés par ces rongeurs semi-aquatiques sur des vergers de pommiers, pêchers et cerisiers. Au même moment, dans la Meuse, des agriculteurs relataient auprès de France 3 les difficultés rencontrées sur leurs exploitations depuis l'arrivée des castors il y a quelques années. Au milieu des blés, sur une parcelle totalement noyée, un céréalier de Sivry-sur-Meuse pointait du doigt les barrages érigés par les castors qui, selon lui, ont empêché un écoulement normal des eaux et provoqué des inondations à la suite des fortes pluies de l'hiver dernier.



Eve Campestrini

Zone reimplantation castor GAEC Montlahuc.

Pas d'indemnisation des dégâts

Depuis 1987, en France, l'évolution de l'aire de répartition du castor est scrutée de près. Le réseau castor, coordonné par l'office français de la biodiversité (OFB), met notamment à jour une carte de la répartition de ce mammifère semi-aquatique sur le réseau hydrographique en France. L'animal est déjà très bien implanté dans le quart Sud-Est, notamment en Drôme. Sur sa page internet dédiée aux professionnels de la biodiversité, l'OFB ne cache pas que la présence du castor sur un territoire peut être à l'origine de dégâts. *« Des dégâts directs par coupe d'arbres ou indirect par les effets de ses constructions, barrages et terriers qui peuvent entraîner des inondations de parcelles agricoles ou des effondrements de berges »*, précise l'office[1]. *Mais, au grand dam des agriculteurs, l'OFB rappelle aussi qu'il n'existe pas de système d'indemnisation des dommages causés, ni de financement des solutions préconisées, qu'il s'agisse de protection des arbres et cultures (manchon, grillage, clôture électrique…), de système « anti-remontée » à installer sur les cours d'eau pour protéger une zone, d'installation de contrôle du niveau d'eau (siphon à travers le barrage). L'office met également les points sur les y : « C'est la cohabitation pérenne qui est recherchée »*. Il faut donc vivre avec le castor qui poursuit sa (re-)colonisation du territoire.

« Il a créé une zone d'hyper-abondance »

On l'aura compris, côté agriculture cette cohabitation ne fait pas l'unanimité. Pourtant, certains exploitants voient dans le retour du castor une opportunité. Au Gaec de Montlahuc[2], à Bellegarde-en-Diois, on le considère même comme « un allié » face au réchauffement climatique. Marc-Antoine Forconi, l'un des six associés du Gaec, raconte qu'il y a trois ans, le castor s'est installé sur une prairie de l'exploitation. Sur un tout petit ruisseau en montagne sèche, l'animal y a transformé petit à petit son milieu de vie en zone humide. *« Nos voisins agriculteurs ne comprennent pas que sur cette parcelle de 5 000 m² nous acceptions de perdre 2 000 m² qui sont devenus le territoire des castors. Nous n'y pouvons rien de toute façon, le castor est une espèce protégée. Mais surtout, les 3 000 m² restants sont beaucoup plus productifs et diversifiés. Le castor a finalement créé une zone d'hyper-abondance »*, décrit l'agriculteur. Pour Marc-Antoine Forconi, accueillir le castor, c'est même gagner du temps dans le processus d'hydrologie régénérative dans lequel le Gaec s'est engagé. *« Le principe, notamment, est de créer à la charrue des baissières [petits canaux en courbe de niveaux qui récupèrent les eaux de pluie ruisselant le long de la pente, afin de permettre à ces eaux de s'infiltrer lentement dans le sol, ndlr]. Finalement, avec le castor, la nature bosse pour nous et sans utiliser de pétrole »*, argumente l'associé du Gaec. En « trognant » les arbres, l'animal permettrait aussi de stimuler les dynamiques mycorhiziennes, qui contribuent à diffuser l'eau des ruisseaux plus loin dans les parcelles. *« Il crée et étend des milieux endomycorhiziens (celui des feuillus humides) qui progressent ainsi vers les hauteurs et font reculer le milieu des résineux (ectomycorhizien) »*, explique le Gaec de Montlahuc sur son site internet. Une aubaine donc si l'on considère que les résineux sont des arbres très inflammables qui favorisent l'extension des incendies.

Solution face au changement climatique

À l'échelle mondiale, cette « collaboration » avec les castors est identifiée dans le rapport du Giec[3] de 2022 comme l'une des solutions face au réchauffement climatique. Deux chercheurs, Chris Jordan et Emily Fairfax, défendent cette hypothèse. Dans un article scientifique publié le 28 avril 2022, ils détaillent la nécessité de s'appuyer sur les castors pour restaurer les cours d'eau et améliorer la résilience face au changement climatique. Selon eux, *« les plaines alluviales gérées par les castors sont des hauts lieux de la biodiversité (…) Les étangs et les zones humides des castors servent de puits de carbone, de centres de traitement de l'azote [nitrates, ndlr] et du phosphore [phosphates, ndlr], de réservoirs pour le stockage et le refroidissement de l'eau, et de sites d'atténuation des effets des sécheresses et des inondations. Il est donc impératif de favoriser les zones dominées par les castors pour les nombreux services qu'elles rendent. »* Et de signaler : *« Tous les cours d'eau ne seront pas de bons candidats à la restauration par les castors mais nous avons les outils pour savoir lesquels le sont. Utilisons-les. »* Aux États-Unis, l'État de Californie vient de consacrer des millions de dollars à la réintroduction du castor avec l'espoir que celui-ci recrée des zones humides pour ralentir la progression des feux de forêts. La chercheuse Emily Fairfax a d'ailleurs participé à la création d'un outil baptisé EEAGER4, destiné à reconnaître par images aériennes et satellitaires la présence des castors et leur impact sur la restauration des écosystèmes. EEAGER est actuellement testé en Californie.

Favoriser l'infiltration d'eau dans les sols

En Angleterre, d'autres études ont également montré que la réintroduction du castor peut avoir un effet bénéfique en atténuant les inondations, leurs barrages réduisant les débits et diminuant la puissance des courants. En France, l'OFB rappelle dans un document de présentation du castor d'Europe, que l'espèce est utile, notamment parce que les bassins résultant de ses barrages peuvent réduire l'érosion et retenir les sédiments qui absorbent et filtrent les polluants. *« Dans certains cas, les retenues d'eau créées par le castor limitent la baisse des niveaux des petits cours d'eau en période de sécheresse et favorisent l'infiltration dans le sol »*, indique également l'OFB. On l'aura compris, les bénéfices de la présence du castor, que ses fins connaisseurs nomment « l'ingénieur des écosystèmes », sont largement défendus par de nombreux travaux scientifiques. Mais les dégâts directs sur les productions agricoles sont aussi une réalité non contestable. C'est sur ce difficile équilibre entre bénéfices et dommages que devra s'établir la « cohabitation pérenne » prônée par l'OFB.

Sophie Sabot

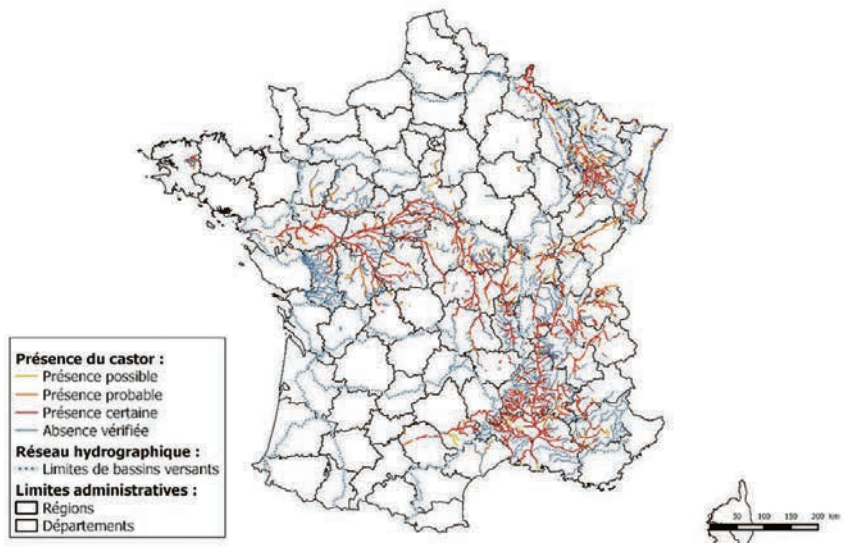
Repères

D'après un bilan national dressé par le réseau Castor :
- En France, en 2023, il est présent sur plus de 18 000 km de cours d'eau (après prospection de 33 000 km), soit une population d'au moins 20 000 individus.
- 4 des 5 grands bassins fluviaux du pays connaissent l'expansion de sa population (voir carte ci-dessous).

Source : www.ofb.gouv.fr



Eve Campestrini



// L'INFO EN +

La Drôme, précurseur dans la protection du castor

Au début du XXe siècle, il ne persistait en France qu'une infime population de castors dans le Rhône méridional et en Camargue. L'arrêt des primes à sa destruction lui a toutefois procuré un répit qui lui a permis d'étendre de nouveau son aire de répartition entre le sud de Lyon et Marseille. Alors qu'il était menacé de disparition, il fut le premier animal sauvage à être protégé dès 1909 par des arrêtés préfectoraux pris dans les Bouches-du-Rhône, le Gard et le Vaucluse, puis en 1922 dans la Drôme. La première réintroduction de castor en France a eu lieu en 1957. Sa protection nationale a été décrétée en 1968.

Source : AHPNE (association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement).

1 - En cas de dégâts, alerter la direction départementale des territoires (DDT) qui demandera à l'OFB de dresser un constat des dommages mais aussi de proposer des solutions techniques pour tenter de limiter voire supprimer les dégâts, tout en préservant la présence de l'espèce.
2 - Le Gaec (six associés) compte 350 brebis, 45 vaches de race galloway, une quarantaine de chèvres avec transformation fromagère et une quinzaine de chevaux.
3 - Giec : groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
4 - EEAGER: Earth engine automated geospatial elements recognit